

## Public Hearing

## Audience publique

### Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

## VOLUME 21

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

### Held at :

Halifax Convention Centre  
1650 Argyle Street  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 0E6

Wednesday, May 11, 2022

### Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax  
1650, rue Argyle  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
B3J 0E6

Mercredi, le 11 mai 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Me Jamie VanWart	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Rachel Young	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Patricia MacPhee	Counsel / Conseillère
Me Sandra McCulloch	Counsel / Conseillère
Me Jeff Waugh	Counsel / Conseiller

**III**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>MICHAEL HALLOWES, Assermenté</b>	3
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	3
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	60
Contre-interrogatoire par Me Patricia MacPhee	65
Ré-interrogatoire par Me Rachel Young	73
Représentations par Me Joshua Bryson	85
Représentations par Me Sandra McCulloch	87
Représentations par Me Jeff Waugh	91

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
1306	(COMM0055670) Curriculum vitae de monsieur Michael Hallowes	3
1307	(COMM0057411) Notes techniques du gouvernement du Canada sur les alertes publiques sur les réseaux sans-fil LTE – Aperçu de la technologie en date du 22 avril 2015	16
1348	(COMM0057413) Un système d’alertes publiques plus efficace pour le Canada en 2023 et viser juste	16
1349	(COMM0043481) révision de la stratégie, donc d’interopérabilité des communications pour le Canada, prioriser le système national d’alerte public	20
1350	(COMM0057417) Lignes directrices de système d’avertissement en matière de téléphonie nationale, de novembre 2012, version 1,4	28
1351	(COMM0057415) « Les lignes directrices pour les systèmes d’alertes multimodales, les lignes directrices proposées canadiennes »	28
1352	(COMM0057394) Des systèmes d’alertes publiques efficaces basés sur les téléphones : Arriver à des résultats convenables	29
1353	(COMM0057410) - Présentation de 2015, Monsieur Hallowes, qui concerne l’utilisation de la police d’alertes d’urgence pour les crimes en action et la réduction du crime	41
1354	(COMM005416) Analyse national du rapport consolidé de l’Emergency Alert	55
1355	(COMM0057409) Pamphlet	55
1356	(COMM0048489) Courriel du commandant de la GRC de l’Île-du-Prince-Édouard en date du 29 avril 2020 sur les informations concernant le bulletin de sécurité des agents et les accessoires de police	79
1357	(COMM0053758) Transcription de l’entretien de Glen Mason avec la Commission des pertes massives	79
1358	(COMM0056395) Transcription de l’entretien de Michael Bennett avec la Commission des pertes massives	79

**V**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
1359	(COMM0054263) Transcription de l'entretien de Dominic Fewer avec la Commission des pertes massives	80
1360	(COMM0042985) OM [Réécriture] – Chapitre 2.15 « Infractions au Code criminel – Personnes – Devoir d'obliger »	80
1361	(COMM0057407) Courriel de Paul Vickers à Christine Carrier et Jason Mew en date du 2 février 2020 sur le programme d'alerte Amber	81
1362	(COMM036304) Chronologie – Alertes nationales publiques au Canada	81
1363	(COMM0055672) Rapport d'expert sur les communications, l'interopérabilité des communications et le système « En Alerte » par les auteurs Davis et McNeil et documents sources	82
1364	(COMM0023742) Sit Rep to COMM - NS Alert Ready System, H Division I	82
1365	(COMM0056447) Manuel des opérations de la GRC – Chapitre 16.5 « Les alertes à l'intention du public »	82
1366	(COMM0057349) Lettre sur le Système national d'alertes publiques de Raymond Thiberge	82
1367	(COMM0057350) A Matter of Respect and Safety - The Impact of Emergency Situations on Official Languages	83
1368	(COMM0057368) Système d'alerte de masse Everbridge fourni par Jennifer Justy	83
1369	(COMM00057353) Capture d'écran de Twitter et alertes d'urgence du 8 avril 2022	83
1370	(COMM00057392) Rapport dans les médias des alertes d'urgence préparé par la Commission des pertes massives, l'équipe de recherche et des politiques de la Commission	83
1371	(COMM00057392) Exploration de l'exactitude quant au système d'alerte mobile au Canada, rapport de consultants pour le CRTC en date du 15 janvier 2021	83

## VI

### Exhibit List / Liste des pièces

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
1372	(COMM0043871) Système national d'alertes public – Les lignes directrices sur l'apparence commune de la Sécurité publique Canada	84
1373	(COMM00057351) Les réseaux sociaux dans la gestion des situations d'urgence et une évaluation des compétences	84

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le mercredi 11 mai 2022 à 9 h 33

**GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bonjour.

La Commission siège de nouveau avec le Commissaire en chef Mike MacDonald, la Commissaire Leanne Fitch et la Commissaire Kim Stanton.

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

On va commencer en se rappelant de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Hier, lors des procédures, les avocats de la Commission ont prêté le document fondamental sur « En alerte en Nouvelle-Écosse ». Il y avait également le témoin Rodney Legge du Bureau de gestion des urgences en Nouvelle-Écosse afin qu'on arrive à mieux comprendre le système « En alerte » en Nouvelle-Écosse. Vous pouvez lire les documents fondamentaux et les documents sources sur notre site web, où vous retrouverez également les rapports commandités et les archives, et bien plus de renseignements sur nos travaux en cours. Plutôt que d'attendre à la fin de notre mandat, nous partageons notre compréhension actuelle des faits en fonction de ces documents et ces ressources-là. On travaille ainsi pour arriver à répondre à plusieurs des questions du public.

Les documents fondamentaux de la Commission partagent des renseignements rassemblés jusqu'à date par l'entremise de nos enquêtes. Ces documents rassemblent et organisent des renseignements de plus de 50 000 documents, plus de 1 000 documents audiovisuels, et des entretiens avec 200 témoins. Jusqu'à date, nous avons déposé plus de 2 000 pièces dans le dossier public.

Les procédures publiques sont une ressource transparente et partagée. Lors de ces procédures, nous pourrons tous entendre comparaitre des

1 témoins, des experts afin qu'on arrive à élaborer une compréhension partagée.

2 Les rapports, les tables rondes et les sessions en petits groupes  
3 qui s'en viennent sont une façon pour nous tous d'explorer le contexte plus élargi, les  
4 causes et les circonstances qui sous-tendent les pertes massives et de le faire  
5 ensemble. Ce travail est conçu pour arriver à des constats clairs et des  
6 recommandations pour notre rapport final, c'est uniquement par l'entremise des  
7 recommandations significatives qu'on pourra vraiment mettre en vigueur qu'on pourra  
8 faire que nos collectivités deviennent des milieux plus sécuritaires.

9 On accueille favorablement vos pensées et vos soumissions par  
10 l'entremise du système de soumissions publiques sur notre site web. On va continuer à  
11 entendre parler des alertes publiques et il y aura un témoin, Michael Hallowes, il y aura  
12 également les soumissions des participants plus tard sur ces sujets, et c'est Me Rachel  
13 Young qui va maintenant nous présenter Michael Hallowes, et merci à vous tous d'être  
14 là parmi nous aujourd'hui.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les  
16 Commissaires, les participants, participantes, habitants et habitantes du Canada, de  
17 Nouvelle-Écosse et au-delà.

18 Avant qu'on va faire comparaître le témoin, il y avait quelques  
19 points administratifs à régler, Monsieur et Mesdames les Commissaires. J'avais prévu  
20 un peu ceci. Je vais déposer en preuve quelques preuves qui avaient déjà été  
21 déposées comme documents sources, alors pour éviter qu'on va dédoubler, on me fait  
22 savoir que COMM00592, qui était identifié comme preuve comme 1306, avait déjà été  
23 identifié comme preuve comme pièce 1255; et le document COMM0043675, qui est  
24 identifié comme le 1307, avait déjà été identifié comme pièce 1282.

25 Alors, si on pourrait éliminer ou exclure les documents comme  
26 1306 et 1307 étant donné qu'ils sont déjà en preuve, et laisser ces numéros de pièce  
27 ouverts pour les prochaines preuves.

28 Michael Hallowes va nous rejoindre de l'Angleterre, il va

1 comparaitre via Zoom. Si on peut le mettre à l'écran, s'il vous plaît.

2 Bonjour, Monsieur Michael Hallowes.

3 **M. MICHAEL HALLOWES:** Bonjour, Rachel, et bonjour aux  
4 commissaires et bonjour aux participants.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Préférez-vous être assermenté ou faire une  
6 déclaration solennelle?

7 **M. MICHAEL HALLOWES:** J'ai une bible ici, alors je préfère me  
8 faire assermenter.

9 **--- MICHAEL HALLOWES, ASSERMENTÉ:**

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Monsieur Hallowes,  
11 jurez-vous que les preuves que vous allez fournir seront la preuve, toute la vérité, et  
12 rien que la vérité? Que Dieu vous vienne en aide.

13 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

15 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:**

16 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur Hallowes, vous êtes là avec nous  
17 de façon virtuelle, vous serez là demain pour une table ronde sur les alertes.

18 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, merci pour l'invitation et, oui, ce  
19 sera le cas.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Madame la registraire, est-ce qu'on pourrait  
21 ouvrir le CV de Monsieur Hallowes, le mettre à l'écran?

22 L'avocat de la Commission propose monsieur Hallowes comme  
23 expert, vous présenter ses qualifications. Son CV, c'est COMM55... si on pourrait en  
24 faire une preuve.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 1306.

26 **--- PIÈCE No. 1306 :**

27 (COMM0055670) Curriculum vitae de monsieur Michael Hallowes

28 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous avez été consultant

1 indépendant depuis 2017, c'est bien ça?

2 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est correct.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous êtes basé au Royaume-Uni?

4 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Et en tant que consultant à ce stade-ci,  
6 vous êtes... vous avisez les gouvernements européens sur les systèmes d'alerte  
7 publique et, entre 2011 et 2017, vous avez travaillé en Australie. Pourriez-vous dire à la  
8 Commission ce qui vous a apporté en Australie, quels étaient vos divers rôles en  
9 Australie?

10 **M. MICHAEL HALLOWES:** Vous savez, pendant 30 ans, comme  
11 détective à New Scotland Yard, j'ai été nommé le commissaire aux services d'urgence  
12 pour l'État de Victoria suite à la Commission sur les incendies de feu de Victoria, qui a  
13 été terminée en 2010, qui a recommandé de grandes réformes au système de gestion  
14 des urgences de l'État, et j'ai... on m'a... j'étais... je suis devenu celui-là qui  
15 réglémentait les systèmes d'urgence dans cet État-là.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, comment êtes-vous devenu  
17 spécialisé dans les systèmes d'alertes publiques?

18 **M. MICHAEL HALLOWES:** Une bonne question, ça. Ce qui s'est  
19 passé, c'est quand je suis arrivé, mon bureau... le Bureau des services à l'urgence, le  
20 commissaire avait déjà choisi, en Australie, de mener la solution connue comme « la  
21 solution géodépendante », la phase 2 du système d'alertes publiques, qu'on a  
22 (inintelligible) connue comme « Emergency Alert ». Je me suis chargé de cela au  
23 niveau de sa conception, sa livraison, les négociations au niveau des contrats avec les  
24 fournisseurs, les négociations à travers toutes les compétences en Australie, et sa mise  
25 en application finalement en 2012, et son utilisation, son exploitation en cours, des  
26 rapports, et son expansion à l'aide des nouvelles technologies et ses mesures de  
27 rendement, et cela a mené à le fait que je sois nommé directeur national des Services  
28 d'urgence en 2014.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous déjà témoigné en cour comme  
2 expert?

3                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Non, je n'ai pas eu cette occasion-là  
4 auparavant.

5                   **Me RACHEL YOUNG:** La Commission des pertes massives vous a  
6 engagé comme expert indépendant pour expliquer et fournir des exemples et des  
7 comparaisons entre les démarches actuelles au Canada et les meilleures pratiques, et  
8 les principes sur les sujets suivants – et je vais vous les lire :

9                                   « Les principes clés de conception des systèmes et  
10 de gouvernance en ce qui a trait aux systèmes  
11 d'alertes publiques; comment les priorités et les  
12 résultats préférés pour les collectivités et les  
13 services... les organismes de services d'urgence  
14 peuvent être intégrés dans la conception et la  
15 gouvernance des systèmes d'alertes publiques; les  
16 principes clés de collaboration entre les agences et  
17 interopérabilité dans les réactions aux incidents  
18 critiques, notamment en ce qui a trait aux  
19 communications publiques et à la sensibilisation; et  
20 en ce qui a trait à ces éléments-là, les meilleures  
21 pratiques et les modèles utiles à d'autres pays à  
22 l'extérieur du Canada, une description d'une  
23 application réussie dans des systèmes d'alertes  
24 publiques et comment le système actuel canadien  
25 peut se comparer aux meilleures pratiques. »

26                   Avez-vous des expertises dans ces domaines-là?

27                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

28                   **Me RACHEL YOUNG:** Êtes-vous qualifié de fournir des avis

1 d'expert dans ces experts-là [sic]?

2 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je comprends que oui.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur le commissaire, je demanderais  
4 que monsieur Hallowes soit accepté comme témoin expert dans les domaines décrits.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Nous le confirmons. Merci,  
6 Monsieur Hallowes.

7 **Me RACHEL YOUNG :** Est-ce que les participants ont des  
8 questions au niveau des qualifications de Monsieur Hallowes?

9 Alors, Monsieur Hallowes, vous avez préparé des notes que vous  
10 voulez avoir avec vous comme aide-mémoire. Les avez-vous devant vous?

11 **M. MICHAEL HALLOWES :** Je serais ravi. Ce n'est pas un test de  
12 mémoire; à mon âge, avec les cheveux qui grisonnent, je serais heureux de pouvoir y  
13 référer.

14 **Me RACHEL YOUNG :** Ça a été exposé aux participants en vertu  
15 de 47... le règlement 47, même si tous les points... c'est pas mon intention de faire que  
16 les notes soient déposées en preuve en une pièce, mais j'aimerais que Monsieur  
17 Hallowes soit permis de les avoir comme aide-mémoire, puisqu'il va faire référence à  
18 cela, son travail dans plusieurs pays, au fil de plusieurs années.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Merci – ça me paraît raisonnable.

20 **Me RACHEL YOUNG :** Alors Monsieur Hallowes, si je comprends  
21 bien, en plus de faire des présentations dans différents pays, vous avez rédigé des  
22 papiers blancs à cet effet, sur ce sujet?

23 **M. MICHAEL HALLOWES :** Oui, effectivement.

24 **Me RACHEL YOUNG :** Pourriez-vous nous décrire, s'il vous plaît?

25 **M. MICHAEL HALLOWES :** Oui. Les papiers blancs, c'était pour  
26 aider au gouvernement européen dans leur compréhension des attentes et des  
27 exigences pour se conformer à la directive européenne en vertu de la section 110 de la  
28 loi... du Code sur les communications électroniques européen de 2018 qui exige que

1 les 28 États-membres instaurent un système d'alerte public. Mes papiers blancs leur  
2 ont présenté les stades de la conception à la livraison et à la mise en application  
3 réussie et j'ai couvert les domaines comme les exigences, les concepts d'exploitation,  
4 l'établissement d'un bon niveau de gouvernance, l'autorité en matière de conception et  
5 là, on est passés aux normes – le financement, les règlements là où il y a lieu et pour  
6 passer finalement à l'opérationnalisation du système et notamment l'état de préparation  
7 des systèmes de mesures d'urgence ainsi que la composante essentielle de la  
8 sensibilisation de la collectivité.

9 **Me RACHEL YOUNG** : En plus de votre tâche actuelle avec la  
10 Commission des pertes massives, pouvez-vous nous indiquer, si ce n'est pas  
11 confidentiel, vos autres consultations?

12 **M. MICHAEL HALLOWES** : Je travaille à nulle autre chose;  
13 j'accorde toute mon attention à ce travail.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Vous faites des présentations à différentes  
15 agences européennes et canadiennes en ce qui a trait au système d'alertes public?

16 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est quelque chose que je fais, oui.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Je vais discuter de votre connaissance du  
18 contexte du système d'alerte public du Canada, de Canada En Alerte. Vous avez été  
19 impliqué avec l'établissement du système au Canada?

20 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui, j'ai été impliqué avec cela.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous décrire ou nous offrir un  
22 survol pour revenir sur votre implication précoce?

23 **M. MICHAEL HALLOWES** : Au tout début, c'était en 2008. J'ai été  
24 invité comme un présentateur de Londres de groupe d'intérêt d'interopérabilité en  
25 matière technologie, deuxième conférence à Toronto et j'ai parlé de la démarche au  
26 Royaume-Uni sur l'interopérabilité entre les agences, un programme que j'ai mené dans  
27 les agences de premiers répondants et deuxièmes répondants à travers le Royaume  
28 Uni. C'était ma première implication et cela a continué après mon arrivée en Ontario...

1 euh, en Australie. J'ai été... on m'a demandé de présenter à la Deuxième conférence  
2 de la GICTI; c'était au niveau de l'Australie, c'était pour un peu se vanter des efforts de  
3 l'Australie et c'était pour aider aux membres de GICTI de ce qu'on avait réussi à partir  
4 du leadership de mon bureau afin de livrer le système national d'alerte en Australie, qui  
5 s'appelait Emergency Alert et j'ai offert... J'ai fait une présentation sur notre démarche  
6 et notre conception réussie, la livraison réussie et son utilisation. Et ça a été plutôt... à  
7 grande échelle.

8 **Me RACHEL YOUNG** : C'est quoi, GICTI?

9 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est le Groupe d'intérêt canadien en  
10 technologie de l'interopérabilité. À ma connaissance, ayant rencontré ses membres,  
11 c'est formé de bonnes personnes qui représentent les chefs de police, les pompiers et  
12 les paramédicaux et d'autres personnes cadres des services d'urgence en Australie.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez entendu hier que finalement, le  
14 Canada a adopté un système nommé En Alerte. Est-ce que vous êtes familier avec En  
15 Alerte?

16 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous nous décrire ce que c'est  
18 dans l'ensemble?

19 **M. MICHAEL HALLOWES** : Le site web En alerte décrit le  
20 système; c'est soutenu par l'entremise de système... du système ADNA, que l'émetteur  
21 gouvernemental envoie un message qui est diffusé via le système ADNA et qui est  
22 distribué par l'entremise de la radio et télédiffusion et récemment via les réseaux  
23 mobiles publics.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a des conditions qui doivent  
25 être en vigueur afin que ... pour recevoir des messages via les appareils mobiles?

26 **M. MICHAEL HALLOWES** : L'appareil dont dispose l'utilisateur  
27 doit être compatible avec la technologie, sa diffusion cellulaire, sa télédiffusion  
28 cellulaire. Le système canadien utilise le réseau 4G LTE; alors, ça n'utilise pas les

1 versions antérieures 2G et 3G. Ainsi, votre appareil doit être compatible avec 4G et on  
2 doit également être dans une zone de couverture 4G afin que le système puisse vous  
3 rejoindre et afin que vous puissiez y accéder.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Qui sont les parties prenantes pour En  
5 Alerte?

6 **M. MICHAEL HALLOWES** : D'après ce que je comprends, selon le  
7 site web, il y en a quatre, notamment l'émetteur gouvernemental, ceux qui sont  
8 autorisés d'accéder directement au système. Il y a Palmorex, qui est le fournisseur  
9 commercial du système ADNA, le système d'agrégation et de dissémination national  
10 d'alertes. Il y a également les distributeurs d'alertes, les fournisseurs pour les  
11 téléphones mobiles ainsi que les radio et télédiffuseurs et de façon fondamentale, mais  
12 c'est important... il ne peut pas... le public ici, en tant que ce qu'ils reçoivent les  
13 messages d'alerte.

14 **Me RACHEL YOUNG** : C'est qui qui a la responsabilité pour  
15 l'alerte publique au Canada? Comment est-ce que cela est différent de comment ça se  
16 passe en Australie?

17 **M. MICHAEL HALLOWES** : D'après ma lecture et selon mon  
18 expérience personnelle depuis qu'on a été impliqués en 2014, c'est surtout les  
19 organisations de gestion des urgences à travers le Canada. Ce n'est que récemment  
20 que la GRC a été donné accès direct.

21 Ça, c'est plutôt différent de la démarche en Australie et dans bien  
22 d'autres pays, où chaque organisation qui a une responsabilité juridique d'avertir le  
23 public d'une urgence qui menace la vie, le gagne-pain, la propriété, ils ont tous accès  
24 direct au système.

25 **Me RACHEL YOUNG** : On ne va pas... on va rentrer davantage  
26 dans davantage de détails plus tard. Mais pourriez-vous décrire à un très haut niveau  
27 quels sont les avantages d'un modèle centralisé comparé aux difficultés potentielles?

28 **M. MICHAEL HALLOWES** : En ayant un pool (phon.) central dans

1 chaque compétence comme l'organisme de gestion des urgences qui représente tous  
2 les autres au niveau des alertes publiques, l'avantage, c'est qu'il y a une expertise  
3 qu'on peut développer, un haut niveau de compétence et de confiance grâce à  
4 l'utilisation plus fréquente du système. Dans l'idéal, on verrait également le partage de  
5 compétence entre des compétences fédérales, provinciales et territoriales et ces  
6 représentants-là afin d'élaborer la connaissance et la confiance lorsque le système  
7 utilisé en premier... premièrement pour un nouveau genre d'urgence. Et le fait que ça  
8 soit centralisé dans chaque environnement fédéral, provincial et territorial développe la  
9 confiance qu'on a besoin du service, le service sera là et il y aura une réaction qui est  
10 en temps et lieu opportuns, selon vos besoins. Ça signifie également qu'on doit rester  
11 avoir une longueur d'avance sur ce qui est exigé pour un système d'alerte public  
12 efficace au niveau de l'envoi de messages et le développement, on l'espère, de bonnes  
13 pratiques à travers le Canada.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Vous étiez impliqué dans les débuts.  
15 Pourriez-vous nous parler de l'intention nationale initiale pour le système d'alerte au  
16 public et comment vous vous impliquez ?

17 **M. MICHAEL HOLLOWES:** C'est comme dans plusieurs pays,  
18 comme en Australie, le point d'origine pour Alert Ready c'est que le Canada a besoin  
19 d'un système d'alerte public afin d'aborder les enjeux d'urgences nationales ayant trait  
20 aux désastres naturels : les tornades, les incendies de forêt. C'est uniquement quand le  
21 système est devenu établi, certainement en Australie, quand j'ai évalué le système  
22 deux ans... le public, les attentes du public, c'est qu'ils voulaient que le système d'alerte  
23 public soit utilisé par tous les systèmes d'urgences. Et ont la responsabilité d'avertir  
24 pour tout type d'urgence qui menaçait leur vie, leur gagne-pain, leur propriété ou leur  
25 santé.

26 Et c'est une transformation radicale, rapidement dans les deux ans,  
27 dans les deux premières années, notre façon de songer à cela, et j'étais ravi de  
28 contribuer à cela au Canada en 2014.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous parlez de l'opinion publique en  
2 Australie, vous avez des connaissances sur des recherches publiques ?

3                   **M. MICHAEL HOLLOWES:** J'ai commandité un sondage national  
4 mené par Ipsos. C'était complété en décembre 2014. Ce que cela nous a montré, c'est  
5 qu'on avait rejoint chacune des collectivités en Australie qui avait vécu une alerte  
6 publique et chaque organisation des services d'urgence qui avait envoyé une alerte  
7 pour avoir des rétroactions fondées sur de véritables expériences, sur leur sentiment au  
8 sujet des réussites du système.

9                   **Me RACHEL YOUNG:** On va regarder ces documents-là plus tard,  
10 mais pour terminer sur les origines du système d'alerte au Canada, nous avons  
11 entendu hier que la CRTC était impliqué dans la réglementation des alertes. Comment  
12 décrieriez vous le système d'élaborer les alertes au Canada et comment est-ce que  
13 c'est différent comparé aux efforts ailleurs ?

14                   **M. MICHAEL HOLLOWES:** Si l'on compare, c'est très différent.  
15 Pour avoir un projet national qui est la livraison d'un système d'urgence et de services  
16 d'urgences par un organisme qui n'est pas sur la première ligne des conséquences de  
17 la mise en application. Ça, c'est tout à fait atypique. En Australie, mon bureau était  
18 responsable de la surveillance de rendement du système du secteur des services  
19 d'urgences et des gestions d'urgences. Alors c'était correct, étant donné qu'on était  
20 redevable de l'utilisation de ce système de façon opérationnelle, que ce soit mené par  
21 des organismes de services et de gestion d'urgences. Alors nos efforts étaient focalisés  
22 sur la redevabilité et notre groupe de partie prenante était mené par nous-mêmes ainsi  
23 qu'un ministre fédéral et les fonctionnaires-cadres, ce serait équivalent au sous-  
24 ministre. Le fait que ce soit mené par l'Agence de réglementation pour la radio et la  
25 télévision, c'est exceptionnel. Il n'y a aucun autre... à ma connaissance, il n'y a pas  
26 d'autres pays qui ont adopté cette approche. L'approche traditionnelle que j'ai trouvée  
27 en Europe et en Australie, c'est que ça doit être mené, ça a été mené par un service  
28 public qui est redevable pour l'utilisation opérationnelle du système non une relation

1 avec les distributeurs.

2 **Me RACHEL YOUNG:** C'était quoi l'impact du fait que les efforts  
3 soient menés par l'instance de règlementation en matière de radiodiffusion, en ce qui a  
4 trait aux considérations matérielles, technologies et d'alertes au Canada ?

5 **M. MICHAEL HOLLOWES:** Encore une fois, c'est une approche  
6 atypique. Quand je suis venu au Canada en 2014 pour la conférence GICTI, et  
7 également un... mené par l'Alberta. Il n'y avait pas d'autorité en matière de conception  
8 que je pouvais identifier. Il n'y avait pas de démarches pour développer avec les parties  
9 prenantes, notamment les services d'urgences, le concept des opérations. Et il n'y avait  
10 pas de développement des exigences en matière d'opérations de la communauté  
11 d'utilisateurs qui allaient finalement lancer le système, utiliser le système pour avertir  
12 leur collectivité. Je n'avais pas vu cela auparavant. J'ai offert des commentaires assez  
13 robustes que selon mon expérience, le Canada avait considéré des procédures établies  
14 qui avaient bien fonctionné pour moi, qu'on commence avec les personnes. Quelles  
15 sont les attentes du public de la part d'un système d'alerte public national quelles sont  
16 les exigences des gens qui les protègent. Les organisations de service d'urgence pour  
17 livrer, en fonction de ces attentes et de ces résultats-là. Quels sont les processus  
18 d'affaires au sein de ces organismes-là qui doivent livrer les alertes afin de s'assurer  
19 qu'ils optimisent comment ils s'en servent. Et c'est comme cela que ça s'inscrit dans le  
20 concept d'opération. Et c'est à ce moment-là qu'on passe au marché les critères  
21 d'évaluation pour lesquels on évalue nos technologies.

22 Ce que j'ai identifié, c'est que la CRTC, Recherche et  
23 développement en matière de défense Canada et les fournisseurs dictaient que ce  
24 serait leur technologie. Et quand j'ai demandé quel était le critère d'évaluation,  
25 comment ils arrivent à cette décision, on m'a dit de façon ferme qu'on le fait de cette  
26 manière et les exigences seraient rétroactives en ce que la technologie pourrait livrer,  
27 non pas choisir la technologie qui comble les attentes du public. Une approche très  
28 inhabituelle.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Et comment est-ce que le fait que les efforts  
2 soient menés par un règlementaire de radio et télévision, comment est-ce que cela  
3 s'intégrait dans les préoccupations en matière de vie privée ?

4                   **M. MICHAEL HOLLOWES:** Il y avait deux présentateurs, moi-  
5 même et quelqu'un de la Norvège, on avait des antécédents de premier... personnel,  
6 *leadership*, d'utiliser un système appelé le SMS géodépendant. Ont leur a expliqué  
7 comment l'utilisation de cette technologie n'est pas une infraction à la vie privée, ça  
8 peut traiter de façon tout à fait juridique les métadonnées générées entre chaque  
9 appareil mobile et le réseau. Et cette donnée-là est donnée comme une série d'agrégés  
10 anonyme à l'écran de l'opérateur. Il n'y a pas d'infraction, violation de la vie privée. Par  
11 contre, dans les documents par la suite, on avait trouvé que la vie privée avait été mal  
12 interprétée pour avoir autres conséquences que nous savions, de façon factuelle, qui  
13 n'était pas correcte.

14                   **Me RACHEL YOUNG:** Nous allons parler de plusieurs conférences  
15 que vous avez données lors de plusieurs congrès. Donc quand vous parlez de ce  
16 contexte, vous parlez de quoi ?

17                   **M. MICHAEL HOLLOWES:** Le sommet sur les alertes publiques  
18 qui a eu lieu à Edmonton en février de 2015.

19                   **Me RACHEL YOUNG:** Et SMS c'est quoi, c'est un système de  
20 textos ?

21                   **M. MICHAEL HOLLOWES:** C'est ça, c'est un système de  
22 messages textes. Messages textos. SMS, oui.

23                   **Me RACHEL YOUNG:** Maintenant, je voudrais vous parler de la  
24 conception des systèmes et je crois que vous allez en dire davantage lors de la table  
25 ronde de demain, mais est-ce que vous pouvez orienter les Commissaires quant aux  
26 principes clés de la conception et de la gouvernance des systèmes d'alerte publics ?

27                   **M. MICHAEL HOLLOWES:** De mon expérience en Australie et  
28 aussi en Europe, quand on commence, il faut établir les droits de gouvernance. Selon

1 mon expérience. Et ici et ailleurs, c'est que le projet est généralement dirigé par un haut  
2 fonctionnaire, qui a la responsabilité finale pour l'utilisation opérationnelle couronnée de  
3 succès de cette capacité. Et donc la structure de gouvernance créée autour de cet  
4 individu, c'est la communauté des parties prenantes, et l'une de ses premières  
5 fonctions, c'est l'identification des parties prenantes dans les alertes publiques.  
6 Généralement, ce sont les organisations ayant une responsabilité en droit pour donner  
7 des alertes au public lors d'urgences. Ce groupe de parties prenantes va ensuite créer  
8 un groupe de travail dans le cadre de cette autorité de conception qui va ensuite  
9 élaborer le concept d'opérations – je suis sûr que vous allez m'en poser quelques  
10 questions.

11 Et ensuite, de ce concept d'opérations, il y a sept étapes... qui est  
12 composé de sept étapes. En Australie, nous avons déterminé une série de principes  
13 fondateurs ou d'orientation quant aux attentes du système comme système national  
14 d'avertissement, et ensuite on va distiller dix... comme on a fait en Australie, dix  
15 principes qui... selon lesquels nous allons évaluer les technologies disponibles.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, qu'est-ce que cette autorité? C'est  
17 une personne ou un groupe?

18 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est un groupe qui va s'occuper du  
19 processus d'élaboration. Normalement, ce serait un groupe de personnes de l'intérieur  
20 et de l'extérieur de l'organisation, à l'interne, à l'externe, qui possèdent toutes les  
21 compétences et les expertises nécessaires en ce qui concerne l'exigence et les  
22 technologies et va donc conseiller sur les pratiques exemplaires de la conception d'un  
23 système bien conçu qui va aborder de la meilleure façon en fonction des technologies  
24 disponibles tous les défis, donc va pouvoir relever tous ces défis et toutes les exigences  
25 qui auront été plaqués dans les principes d'orientation.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous avez présenté au Canada lors  
27 du Congrès du 15 février 2015 à Edmonton?

28 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est ça.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Et vous avez donné une autre conférence  
2 en 2014 à la SCCP, à la Société canadienne des chefs de police, donc... et donc, après  
3 le Sommet, est-ce que le Canada a changé sa position sur le fait que le modèle devrait  
4 être initié ou basé sur la technologie disponible?

5                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Non, pas à ma connaissance.

6                   **Me RACHEL YOUNG:** Et vous étiez en Australie à l'époque, n'est-  
7 ce pas?

8                   **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est exact.

9                   **Me RACHEL YOUNG:** Et on vous a envoyé une communication  
10 sur la position du Canada après le Sommet, n'est-ce pas?

11                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est ça. Vous parlez de la note de  
12 conseils techniques?

13                   **Me RACHEL YOUNG:** C'est 0057411-COMM, « Notes techniques  
14 du gouvernement du Canada sur les alertes publiques sur les réseaux sans-fil LTE –  
15 Aperçu de la technologie », en date du 22 avril 2015. Qu'est-ce que ce document?

16                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Il s'agit d'un résumé de la recherche  
17 fait par une agence au Canada sur les technologies disponibles, et ce que ce document  
18 dit, c'est que le projet va être axé sur la technologie disponible.

19                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, ce document a été généré en  
20 réaction au Sommet de 2015, n'est-ce pas, ou suite à ce Sommet?

21                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Ç'a été écrit le 22 avril à l'atelier de  
22 Tim Trytten a eu lieu les 17-18 février de ce même mois.

23                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc...

24                   **M. MICHAEL HALLOWES:** De cette même année.

25                   **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il y a eu des changements à cette  
26 approche depuis 2015?

27                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Pas à ma connaissance.

28                   **Me RACHEL YOUNG:** Et plus récemment, vous avez donné une

1 conférence en mai de 2021 avec certaines de vos réflexions plus récentes.

2 Est-ce que...

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1307 pour ce document-  
4 là, le dernier.

5 **--- PIÈCE No. 1307 :**

6 (COMM0057411) Notes techniques du gouvernement du Canada  
7 sur les alertes publiques sur les réseaux sans-fil LTE – Aperçu de  
8 la technologie en date du 22 avril 2015

9 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, nous avons COMM0057413,  
10 j'aimerais que ce document apparaisse à l'écran. Ça s'appelle, le document : « Un  
11 système d'alertes publiques plus efficace pour le Canada en 2023 et viser juste ». Et  
12 donc, c'est une PowerPoint que vous avez préparée pour l'ACCP et que vous avez  
13 présentée le 12 mai 2021 – je pense que dans le résumé de la Règle 46 on a dit mai  
14 2020, mais c'est 2021.

15 Est-ce qu'on peut donner un numéro de pièce?

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1348.

17 **--- PIÈCE No. 1348 :**

18 (COMM0057413) Un système d'alertes publiques plus efficace  
19 pour le Canada en 2023 et viser juste

20 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, vous avez des pages de notes et  
21 je suis assez certain que ces notes sont une répétition de conférences que j'avais  
22 données antérieurement, et donc, c'est ça, c'est le texte au bas de l'écran ce sont mes  
23 notes, peut-être plus génériques.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, il faudra surtout s'attarder aux  
25 diapos et non pas les notes.

26 Donc, deuxième page avant la fin, s'il vous plait, acétate 43.

27 Donc, Monsieur Hallowes, vous voyez un graphique à l'écran, est-  
28 ce que vous le voyez?

1 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

2 **Me RACHEL YOUNG:** On dirait une balle. Vous l'avez créée?

3 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est ça. Donc, c'est une série de  
4 cercles concentriques une phase à la fois. On commence par... et chaque bande  
5 représente les différents processus qu'il faut faire selon la bonne séquence afin de viser  
6 juste.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, je vais lire ces textes.

8 « Principes de conception, exigences opérationnelles  
9 et fonctionnelles. »

10 Est-ce que ça, c'est le début? Pourquoi est-ce que ça se trouve à  
11 l'extérieur?

12 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, ça, c'est le début. C'est le point de  
13 départ parce que l'on doit d'abord travailler avec les parties prenantes afin de viser  
14 juste.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, prochaine couche :

16 « Politiques, règlementations, normes et  
17 financement ».

18 Ça, il faut le mettre en place une fois les principes d'orientation en  
19 place.

20 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est ça. Parce qu'une fois qu'on  
21 prend l'objectif, il faut établir les politiques et les règlements, les normes et le  
22 financement afin de sous-tendre cet objectif, et en jasant, en négociant avec le marché,  
23 vous allez savoir quels sont les financements nécessaires, vous allez voir les options de  
24 financement, si ce financement viendra d'abonnés ou de l'État, d'abonnés au Canada,  
25 par exemple.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et ensuite, on passe à la couche suivante :

27 « La préparation opérationnelle ».

28 **M. MICHAEL HALLOWES:** Donc, ce sont les règles qui vous

1 permettront d'établir des autorités.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, c'est la sensibilisation. Pourquoi?

3 **M. MICHAEL HALLOWES:** Ça, c'est essentiel parce que le public  
4 est essentiel au succès d'un système d'alerte. La capacité du public de comprendre  
5 l'urgence du message comme récipiendaire et de savoir ce qu'il faut faire afin de rester  
6 en sécurité et de ne pas mettre un fardeau supplémentaire sur les services d'urgence  
7 fait partie de... est un des éléments les plus critiques du succès du système et qu'est-  
8 ce qui est fait avant le lancement, car on veut impliquer le public dans les essais afin de  
9 susciter leurs réactions et peut-être aussi d'ajuster le système avant de le déployer.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Alors donc, s'il y a une alerte et personne  
11 ne sait ce que ça veut dire, alors ça n'aide pas.

12 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est exact. Mon prédécesseur, quand  
13 il a été interviewé par la Commission de Victoria, il a dit que les alertes sont pour les  
14 gens qui sont « alertables »; si les gens ne sont pas sensibilisés, ce n'est que du bruit  
15 supplémentaire. Il faut donc... il faut que le public sache que l'on a un incident très  
16 grave qui pourrait affecter votre vie, et donc... et si les gens sont bien sensibilisés  
17 d'avance, cela augmente les probabilités que tout se fera comme il faut.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, est-ce qu'on peut voir l'autre page  
19 à l'écran?

20 Vous avez aussi au centre, au noyau, « PWS ». En anglais ça veut  
21 dire quoi?

22 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est un terme européen, donc pour un  
23 système d'alerte international, un système, on dit système d'alerte public en Europe.

24 **Me RACHEL YOUNG :** Donc, vous donnez... vous donniez votre  
25 conférence publique de chefs de police au Canada l'année dernière, n'est-ce-pas?  
26 Qu'est-ce que vous vouliez leur dire?

27 **M. MICHAEL HALLOWES :** Ce qui était arrivé en 2015 et que  
28 j'avais amené de l'Australie un document qui s'appelle Les lignes directrices sur... les

1 Directives... en fait, les directives qui représentaient une feuille de route pour  
2 l'élaboration du système d'alerte public en Australie et j'ai été ravi de partager cela avec  
3 les représentants. Il y a eu un groupe de discussion dirigé par... modéré par CSRGU et  
4 j'ai été un peu déçu parce que le représentant de la CCP voulait participer à  
5 l'établissement de cette autorité de conception et avait été exclu. Et donc, pour la  
6 conférence de 2021, je voulais leur montrer comment mes réflexions pourraient  
7 influencer le développement d'une instance de conception qui pourrait, donc, profiter  
8 des apprentissages récents afin de faire que le Canda avance vers le futur dans ce  
9 contexte.

10 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, après cette conférence que vous  
11 avez donnée à la CCP, il y a eu une résolution d'émission par la CCP le mois suivant.  
12 Donc, deux...

13 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact, oui.

14 **Me RACHEL YOUNG** : ... 202106. C'est COMM0043481. Et est-ce  
15 qu'on peut déposer cela en preuve? Est-ce qu'on peut aussi le voir à l'écran? Dans  
16 quelques instants, ce document apparaîtra à l'écran. C'est donc la révision de la  
17 stratégie, donc d'interopérabilité des communications pour le Canada, prioriser le  
18 système national d'alerte public.

19 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact.

20 **Me RACHEL YOUNG** : C'est le document. Donc essentiellement,  
21 pouvez-vous nous dire quelle a été la réaction de la CCP après votre conférence?

22 **M. MICHAEL HALLOWES** : Ils ont pu terminer la rédaction de ce  
23 document qui était essentiel à leur argumentaire que les leçons avaient été apprises et  
24 des événements de pertes massives et qu'ils voulaient influencer proactivement  
25 l'instance de conception et jouer un rôle de leadership dans le futur du système d'alerte  
26 public au Canada.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Quel est le numéro de la pièce?

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1349.

1 **--- PIÈCE No. 1349**

2 (COMM0043481) révision de la stratégie, donc d'interopérabilité  
3 des communications pour le Canada, prioriser le système national  
4 d'alerte public

5 **Me RACHEL YOUNG** : Merci, Madame la registraire.

6 Désolée de sauter un peu dans le temps, mais restons sur le thème  
7 des réseaux sans fil et de la politique des alertes publiques. Vous avez mentionné un  
8 travail que vous avez fait en 2015. Est-ce qu'on peut voir le document qui s'appelle  
9 Alerte...Aperçu des alertes publiques sur la technologie LTE, 0055411 qui est déjà  
10 déposé en preuve – donc, c'est la note du Gouvernement du Canada.

11 Et est-ce qu'il y a eu un changement entre cette note de 2015 qui  
12 disait qu'il n'y aurait pas de changements à la technologie ou à l'approche axée sur la  
13 technologie et six ans plus tard et la réaction des chefs de police?

14 **M. MICHAEL HALLOWES** : Ça demeure l'objectif de changer cette  
15 approche, car il n'y avait pas eu de concept d'opération en 2015. C'est un processus en  
16 évolution. Les exigences n'avaient pas été considérées sur comment les services  
17 d'urgence pourraient utiliser, vouloir utiliser le système sur le plan opérationnel et il y a  
18 eu des grandes avancées dans beaucoup de pays dans l'utilisation du système qui doit  
19 ... et ces avancées doivent influencer l'approche du Canada à l'avenir. Ce document, la  
20 résolution de 202106 indique que pour la première fois, la CCP veut participer  
21 activement comme partie prenante dans le processus.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous voyez au fond du page 10  
23 de ce document, Monsieur HALLOWES? Je ne vais pas vous faire lire tous ces  
24 paragraphes, mais au bas de la page 10 et en haut de la page 11, le document parle  
25 des principes d'orientation. Ce sont les principes que vous avez aidé à concevoir pour  
26 le système d'Australie, n'est-ce-pas?

27 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui, c'est ça – cela reflète ce que  
28 nous avons fait en Australie et on était ravis de partager avec CSRGU et on travaillait

1 sur la canadianisation de notre document afin de le rendre disponible et utile pour le  
2 Canada.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous dites à la note 15, vous citez  
4 Monsieur Trytten, qui sera à la table ronde de demain. Donc, ensuite, on passe aux  
5 principes fondateurs, aux concepts d'opération et c'est une idée que l'on voit se répéter  
6 très souvent dans votre travail. Est-ce que vous pouvez expliquer ce que c'est qu'un  
7 document de concept d'opération? Je crois que le terme que l'on entend souvent, c'est  
8 « CONOPS »?

9 **M. MICHAEL HALLOWES** : Désolé du jargon – je crois que c'est  
10 un jargon militaire.

11 **Me RACHEL YOUNG** : CONOPS, oui, c'est ça – Concept  
12 d'opération.

13 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact. C'est une partie  
14 intégrante du processus de conception; c'est essentiel si on veut viser juste. Et c'est le  
15 document qui est élaboré par consensus entre les parties prenantes afin de décrire les  
16 caractéristiques du système d'alerte public proposé du point de vue de l'utilisateur et du  
17 point de vue des cibles, des récipiendaires.

18 Donc ensuite, le contenu va établir les exigences opérationnelles et  
19 fonctionnelles basées en fonction des cas, des scénarios d'utilisation reconnus – les  
20 services d'urgence, services militaires, les organisations de gestion d'urgence, tout le  
21 monde participe à cela afin de façonner la compréhension sur l'utilisation de cette  
22 technologie ou l'adaptation de cette technologie afin d'atteindre certains buts. Et le  
23 document final de concept d'opération va ensuite influencer le cahier de charges  
24 techniques pour l'approvisionnement de technologies et en technologie et cela va vous  
25 donner la base des procédures opérationnelles normalisées qui vont donc établir les  
26 règles. Dans une constitution, ça serait... dans un système fédéral comme le Canada,  
27 ça va être des directives afin d'assurer la cohérence de l'utilisation du système dans  
28 des moments d'urgence et cela va aussi donner les bases pour la formation et le

1 manuel de formation pour les usagers futurs.

2                               Donc, il s'agit d'une première étape énormément importante afin de  
3 viser juste.

4                               **Me RACHEL YOUNG** : Qui sont les utilisateurs?

5                               **M. MICHAEL HALLOWES** : Cela varie; au Canada, comme j'ai dit  
6 auparavant, il y a les émetteurs du gouvernement qui sont autorisés d'y avoir accès,  
7 mais en fait, on a davantage d'organismes que ceux-là qui doivent utiliser l'émetteur  
8 gouvernemental désigné comme la méthode comme quoi on accède au système afin  
9 d'envoyer le message. Pour moi, c'est une procédure inhabituelle; j'ai l'habitude que  
10 ces organisations-là ayant une responsabilité de rappeler le public ayant un accès  
11 direct sans limite – parce que le temps exigé est essentiel. Si je peux avoir votre  
12 indulgence, la façon que j'ai décrit ceci afin que les gens arrivent à comprendre le  
13 concept que nous avons employé, on a employé le terme en Europe, le 2-1-2 inversé –  
14 pour vous, ça sera le 9-1-1 inversé. Quand on compose le 9-1-1, on s'attend à ce  
15 que... comme membre du public, on s'attend à à ce que l'appel soit répondu, qu'on soit  
16 pris au sérieux et que la réaction et les capacités appropriées soient envoyées vers  
17 votre emplacement. Parce que c'est vous qui dites aux services d'urgence ce qui se  
18 passe, là où ça se passe. Mais à l'inverse, cela pourrait être que les services d'urgence,  
19 là où au point où ils reçoivent les appels 9-1-1 se rendent compte qu'il y a une situation  
20 qui a fait une escalade vers une situation ou, là où on est dans le poste de  
21 commandement et de contrôle, on est suffisamment bien informé pour se rendre  
22 compte que le public, qu'il n'est pas au courant d'une situation dangereuse qui est en  
23 escalade. Là, il faut inverser le système 9-1-1 pour les avertir de réagir. Je trouvais que  
24 cette explication fonctionne bien pour les agences gouvernementales. Elles se rendent  
25 compte de la valeur, que lorsque l'échelle, la portée d'une urgence, d'un désastre,  
26 dépasse les capacités des services d'urgence pour réagir de la façon traditionnelle, de  
27 cogner à la porte de tout le monde, on peut faire ceci de façon... on peut faire à  
28 distance, de façon automatique, et si on a la bonne technologie, on recevra une série

1 de faits, surtout en Australie, essentielle pour moi-même comme commissaire, afin que  
2 je puisse voir dans le système, quasiment en temps réel, en moins de 10 secondes,  
3 comme bien des téléphones cellulaires. Alors c'est une indication fiable au niveau des  
4 personnes, des gens qui sont dans la zone d'alerte. Une fois qu'ils envoient l'alerte,  
5 comme bien d'appareils, ont reçu des messages de façon réussie, et en regardant les  
6 données, toutes anonymes, que bien de ces personnes-là on suivies l'instruction  
7 d'évacuer.

8 Ces données étaient critiques pour... ce sont avérées critiques  
9 pour les services d'urgence en Australie, pour comprendre le nom des personnes, est-  
10 ce qu'ils réagissaient, s'ils ne réagissaient pas où étaient-ils, comment pouvait-on les  
11 rejoindre, avec quelles ressources pour partir le sauvetage.

12 J'espère que cette explication-là vous explique l'importance d'un  
13 système efficace de 9-1-1 inversé.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Hier, je vais clarifier la terminologie, on  
15 parlait de 9-1-1 inversé avec des représentants du Bureau de gestion des urgences de  
16 la Nouvelle-Écosse. Quand eux ils en parlaient, ils voulaient dire littéralement la même  
17 chose qu'un appel 9-1-1, mais uniquement pour les lignes fixes, qu'il y aurait capacité  
18 pour les lignes, le fournisseur de ligne fixe de fournir des numéros de téléphone qui  
19 correspondraient à des adresses municipales et d'envoyer des gens vers une zone  
20 géographique. Mais il semblerait que vous parlez d'un système plus élargit de 9-1-1  
21 inversé qui comprend les téléphones mobiles. L'autorité vers les personnes.

22 **M. MICHAEL HALLOWES:** Le système qui a été développé avant  
23 que je sois arrivé en Australie faisait tout à fait ça. Si on avait un système de  
24 cartographie connecté au système d'alerte public, un polygone, cela capterait de façon  
25 naturelle à partir de la base de données menée par le gouvernement, qu'un ennuï à  
26 votre nom, à votre ligne fixe, si vous étiez dans le polygone, vous recevez un appel.  
27 Pour moi le défi, c'est que cela faisait l'exclusion de tous les non-résidents et alors il  
28 fallait un système qui pouvait détecter tous les téléphones cellulaires qui étaient dans la

1 couverture de réseau dans le même pentagone, en vertu de l'inscription virtuelle était  
2 anonymisée et agrégée avec toutes les autres, on recevait l'alerte.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Pour ceux que ça intéresse d'avoir  
4 davantage de détails, vous avez des diagrammes qui démontrent les cercles et les  
5 polygones dans votre diapo, que les gens peuvent revoir parmi les pièces.

6 Alors vous en parlez depuis bien longtemps, au moins 10 ans, il me  
7 semble. Madame la registraire, est-ce qu'on pourrait voir le document COMM057417  
8 [sic] ? C'est les lignes directrices de système d'avertissement en matière de téléphonie  
9 nationale, de novembre 2012, version 1,4.

10 **M. MICHAEL HALLOWES:** Et ça c'est un... ça, ça vient de  
11 l'Australie, c'était mené par mon bureau comme la ligne directrice nationale de  
12 l'utilisation du système et comment nous en sommes arrivés à cette décision.

13 **Me RACHEL YOUNG:** La page 1 s'il vous plaît, Madame la  
14 registraire. Alors qui a rédigé ce document ?

15 **M. MICHAEL HALLOWES:** Un de mes membres du personnel et  
16 je l'ai signé comme commissaire.

17 **Me RACHEL YOUNG:** La page 5 s'il vous plaît, Madame la  
18 registraire. Alors la page 5 en allant vers la page 6, on voit 14 lignes directrices. Alors  
19 d'après ce que je comprends, c'est la démarche en matière des alertes publiques,  
20 établies ici.

21 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'était notre gabarit pour toutes les  
22 fonctionnalités, comme les lignes direct... en tant que lignes directrices.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Alors si on va en bas de la page 6, la  
24 prochaine page, on voit dix principes pour évaluer les technologies et ainsi, est-ce que  
25 ce que vous avez po... ce sont des questions que vous posez au Canada et vous avez  
26 déterminé que ce n'était pas comme ça que ça arrivait, parce qu'il y avait déjà une  
27 présomption au niveau des technologies employées ?

28 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est ça, ça n'avait pas été fait. Ce qui

1 était perturbant, c'est de regarder un point, le choix de la technologie que la CRTC et  
2 DRDC recommandaient n'était pas en conformité avec notre attente dans l'ensemble.  
3 C'était que ce soit accessible, non discriminatoire et ça rejoigne la vaste majorité des  
4 gens. Et pour l'Australie, c'était quatre... En Australie, c'était 95 % des utilisateurs des  
5 téléphones cellulaires. La technologie mobile à ce stade-là n'était pas compatible avec  
6 chacun des appareils, ça fonctionnait uniquement sur le réseau 4G, quand on était en  
7 zone de couverture avec un appareil compatible. Je sais qu'à partir des premiers tests  
8 de Alert Ready en 2018, tous mes avis se sont avérés véritables, des résultats des  
9 tests. Ça ne rejoignait pas une majorité, le choix de technologie au Canada était  
10 discriminatoire, ça ne fournissait pas accès et ça ne rejoignait pas la vaste majorité des  
11 utilisateurs de téléphone cellulaire et c'est encore le cas aujourd'hui.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, expliquons ça davantage. Il y a une  
13 table ronde demain qui va explorer ces questions-là davantage. Alors  
14 « discriminatoire », ça va travailler uniquement avec des technologies plus récentes, si  
15 la technologie... le téléphone était vieux de 10 ans, ça ne les rejoignait pas ?

16 **M. MICHAEL HALLOWES:** Si ce n'était pas compatible avec 4G et  
17 s'il n'y avait pas de mise à jour avec le système le plus récent, le système d'exploitation,  
18 s'il n'avait pas une couverture 4G, ça ne pouvait pas fonctionner. Et ça n'assurait pas  
19 votre sécurité.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que des questions linguistiques  
21 intervenaient au niveau de la langue des alertes ?

22 **M. MICHAEL HALLOWES:** Il s'agit d'un dilemme, venant d'un  
23 pays où nous avons plusieurs langues, et en Australie ça me troublait aussi qu'on  
24 utilisait uniquement l'anglais. Mais en ayant parlé aux communautés touchées, on s'est  
25 rendu compte rapidement qu'ils voyaient la capacité d'alerte aux urgences comme une  
26 alerte communautaire. Étant donné la perception australienne, et c'est une notion  
27 partagée, même si on envoyait des avis en anglais, ceux qui ne parlaient pas anglais ils  
28 disaient : « *Google translate* » pour traduire le message. Ça m'a toujours préoccupé,

1 est-ce qu'on fait preuve de discrimination par l'entremise de la langue ?

2 La plupart des gens résout les problèmes pour eux-mêmes dans  
3 ces environnements et les autres qui les entourent pendant une urgence, ont tendance  
4 à réagir et prendre des gens avec eux. C'est comprendre que, à moins que vous soyez  
5 chez vous isolés, les gens vont faire des choses, parce qu'on a sensibilisé la  
6 communauté, qui a été efficace, qui les a rejoints. On commence en Australie à toucher  
7 des jeunes, des enfants aux personnes âgées. Dans un site web qui est dans  
8 30 langues. Alors on a fait tout notre possible pour s'assurer qu'on couvrait les  
9 préoccupations liées aux langues.

10 Si on doit tout traduire dans plusieurs langues avant que l'on  
11 envoie, on risque de ne pas l'envoyer du tout et les renseignements est trop ancienne  
12 afin que ce soit pertinent. Souvent, c'est mieux d'envoyer dans la langue que l'on  
13 espère qui est dominante, au niveau, pour envoyer l'alerte.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela fait partie de la campagne  
15 de sensibilisation publique, de viser aux membres de la communauté qui ne parlent  
16 peut-être pas anglais?

17 **M. MICHAEL HALLOWES:** Absolument, et ç'a été livré par des  
18 pompiers « locaux » qui sont allés aux écoles pour que les personnes comprennent, et  
19 les enfants sont vraiment « géniaux » pour que les gens fassent la bonne chose. Alors,  
20 ils rentraient chez eux avec leur dépliant et ils expliquent à leur parenté les messages  
21 clés.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Au niveau de l'accès différentiel aux alertes,  
23 l'Australie ressemble au Canada, il y a des immenses régions rurales avec peu de  
24 population. Comment est-ce que cela intervient pour évaluer si une technologie est  
25 pertinente, notamment en matière de couverture inégale, en matière de téléphonie  
26 cellulaire?

27 **M. MICHAEL HALLOWES:** En Australie, c'était neutre au niveau  
28 de la génération de technologie. Ça utilise, comme plusieurs d'autres pays fonctionnent,

1 le SMS, c'est une norme mondiale pour l'envoi de messages, et c'est un mécanisme  
2 utile pour envoyer des alertes. En Australie, on a investi énormément pour augmenter la  
3 couverture dans les zones rurales de toutes les générations qui serait efficace,  
4 certainement sur le long des grands axes de transportation et les grandes zones de  
5 population 2G, 3G... 2G a été éliminé, il y a au moins 3G, et on travaille vers la livraison  
6 de 4G toute... comme partie des responsabilités nationales pour reconnaître, comme  
7 on a vu dans notre évaluation en 2014 avec Ipsos, que le public s'attend à recevoir des  
8 avertissements de ceux envers qui ils ont confié la responsabilité de leur envoyer de  
9 avis en temps opportun.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous avez dit que vous avez véhiculé  
11 ce message au Canada en 2014 et vous avez présidé ce programme-là, il me semble,  
12 et vous avez dit que le CRTC (inintelligible) des représentants de SOREM, mais que le  
13 CRTC avait exclu les services d'urgence.

14 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je n'ai pas présidé. Il y avait des  
15 personnes beaucoup plus capables de... du Canada qui avaient mené la discussion  
16 dans la salle Breakout (phon.). J'offrais un peu de lignes directrices de ce qui avait  
17 fonctionné pour moi en Australie comme base pour ces discussions-là.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous étiez présentateur mais vous  
19 n'étiez pas président.

20 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, tout à fait. J'ai présenté, j'avais fait  
21 ma présentation et les membres du public dans la session en petits groupes, monsieur  
22 Trytten avait présidé, il me semble. C'était malheureux que, lorsqu'un représentant de  
23 l'Association canadienne des chefs de police a demandé des représentations en salle,  
24 que le CRTC a insisté que les sièges étaient déjà pris par le GSRGU.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Comment est-ce que vous savez ça?

26 **M. MICHAEL HALLOWES:** J'étais dans la salle.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez fourni un document à la  
28 Commission appelé « Les lignes directrices pour les systèmes d'alertes multimodale,

1 les lignes directrices proposées canadiennes ». C'est...

2 Est-ce que je pourrais avoir... est-ce que cela pourrait être... est-ce  
3 que je pourrais avoir un numéro de pièce?

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est le 1350 auparavant  
5 et ce document sera la pièce 1351.

6 **--- PIÈCE No. 1350:**

7 (COMM057417) Lignes directrices de système d'avertissement en  
8 matière de téléphonie nationale, de novembre 2012, version 1,4

9 **--- PIÈCE No. 1351 :**

10 (COMM0057415) « Les lignes directrices pour les systèmes  
11 d'alertes multimodales, les lignes directrices proposées  
12 canadiennes »

13 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on pourrait l'avoir à l'écran?  
14 Monsieur Hallowes, qui a créé ce document?

15 **M. MICHAEL HALLOWES:** L'auteur est Trytten, monsieur Trytten,  
16 qui a négocié avec la discussion avec ces groupes de parties prenantes afin de faire  
17 produire ce document-là. Il m'a gardé au courant par toutes les itérations, c'est la  
18 dernière que moi j'ai vue, l'ébauche 4.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que ça, c'est du travail qui est le  
20 résultat du programme de 2014?

21 **M. MICHAEL HALLOWES:** Le Sommet 2014-2015. Alors, 2014,  
22 c'était à Jicti (phon.), et 2015, c'était l'excellent sommet de monsieur Trytten, et le  
23 document à l'écran, cette pièce-là est le résumé de ce travail-là, et vous verrez quand  
24 vous faites une comparaison entre les versions australiennes et ce document canadien,  
25 il y a des ressem... il y a peu de ressemblances, mais y'en a une qui est frappante, et  
26 c'est le premier principe directeur à la page 4, change le sens de celui-là qui est  
27 appliqué en Australie qui est non discriminatoire, au numéro 7, le système australien dit  
28 ne viole pas la vie privée des individus et limiter les (inintelligible) technologies pour

1 identifier le signalement de l'appareil lorsque c'est détecté au niveau de la couverture  
2 pour une zone de couverture. Cela a empêché que le Canada puisse tirer parti d'une  
3 technologie existante, non discriminatoire, accessible, et rejoint tout le monde avec un  
4 téléphone cellulaire partout au Canada.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, c'est une version ébauche. Savez-  
6 vous si cela a été finalisé et c'est quoi... c'était quoi le résultat final?

7 **M. MICHAEL HALLOWES:** J'ai cela de troisième main, j'ai pas de  
8 connaissance personnelle, mais l'auteur...

9 **Me RACHEL YOUNG:** On va parler à monsieur Trytten demain et  
10 on pourra peut-être en discuter lors de la table ronde.

11 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Je vais vous poser une question sur un  
13 autre document que vous avez créé plus récemment, c'est COMM0057394, c'est  
14 appelé « Des systèmes d'alertes publiques efficaces basés sur les téléphones : Arriver  
15 à des résultats convenables ».

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 1352.

17 **--- PIÈCE No. 1352 :**

18 (COMM0057394) Des systèmes d'alertes publiques efficaces  
19 basés sur les téléphones : Arriver à des résultats convenables

20 **Me RACHEL YOUNG:** C'est une autre de vos... une autre  
21 présentation de votre part?

22 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez fait cette présentation à l'endroit  
24 de qui?

25 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je l'ai offerte au Conseil de  
26 l'organisation des urgences canadiennes, c'était un webinaire comme celui-là du SAAP  
27 en mai. Je l'ai fait à partir de chez moi, je pense que c'était coordonné par l'entremise...  
28 à travers... dans St. John's.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** À ce stade-ci, c'est la COVID, alors tout le  
2 monde assistait de façon virtuelle – ou du moins, vous.

3                   **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est correct.

4                   **Me RACHEL YOUNG:** Alors, c'était quoi le contexte de ce  
5 rassemblement virtuel?

6                   **M. MICHAEL HALLOWES:** C'était une transition intéressante.  
7 Ayant présenté un webinaire semblable au CRCP au mois de mai, au moins une des  
8 personnes qui avaient entendu ma présentation voulait que je le partage dans le  
9 contexte des organismes de gestion des urgences en juillet. Et vous verrez que ces  
10 diapos-là ont de nombreuses ressemblances, je ne cherchais pas à la personnaliser  
11 pour les services d'urgence.

12                   **Me RACHEL YOUNG:** Si on pourrait avoir la proch... aller à la  
13 page 10, s'il vous plaît.

14                   Donc, ce sont des principes assez semblables à ceux que vous  
15 avez discutés avec nous ce matin.

16                   **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est exact. Donc ici, on voit quelque  
17 chose qui est basé sur le travail emprunté par le Canada et moi-même par... comme  
18 directeur d'interopérabilité au Royaume-Uni qui s'appelle « le continuum de  
19 l'interopérabilité ». Il y a cinq, donc, couches d'activités simultanées. Il y a donc la  
20 gouvernance, les droits de gouvernance, vous avez les procédures opérationnelles  
21 normalisées, donc ce sont... c'est l'ensemble des documents qui sous-tendent tout  
22 cela, la technologie, et avec... et il faut toujours avoir de la formation avec toute  
23 nouvelle technologie afin de... donc, de rendre le système efficace. Et du point de vue  
24 du public, le courant bleu, la couche bleue est essentielle à la sécurité parce qu'une fois  
25 le système élaboré, le public s'attend à ce que le système soit utilisé.

26                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc, ça s'appelle « l'utilisation ».

27                   **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est exact. Et donc, c'est cette  
28 couche-là, cette dernière couche qui va faire le succès du système dans l'esprit du

1 public. Par exemple, dans le sondage de 2013 en Australie, on trouvait que 71 % des  
2 répondant ... donc, toutes les communautés qui avaient reçu des alertes, ils  
3 s'attendaient maintenant à ce qu'ils recevraient une alerte pour toute urgence : une  
4 action policière, une réduction des méfaits ou pas seulement les trucs traditionnels – les  
5 incendies, les inondations – mais que le système serait utilisé à d'autres fins aussi.  
6 C'est l'un des messages-clés que j'ai présentés au Canada en 2014 et 2015 et c'est  
7 essentiel, ça fait partie... c'est une partie intégrante de mes conversations. On s'éloigne  
8 de la gestion des urgences, qui peut être assez... qui peut... être quelque chose qui se  
9 fasse au ralenti et on passe à des systèmes ou à des situations d'urgence rapide –  
10 comme par exemple, une urgence policière où il faut que tout le monde bouge  
11 rapidement.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Alors donc, la vitesse est essentielle dans  
13 de telles situations?

14 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, vous faites partie des discussions  
16 sur l'équilibre à établir entre la vitesse de réaction nécessaire et les milieux  
17 multilingues?

18 **M. MICHAEL HALLOWES** : En Europe, oui. Justement, il y a un  
19 contexte multilingue et multiculturel – tout comme au Canada.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Et donc, on est encore dans le monde du  
21 concept d'opération. Et vous avez dit au départ qu'il faut qu'il y ait un concept  
22 d'opération, un document qui est utilisé; alors, existe-t-il un document de ce type au  
23 Canada?

24 **M. MICHAEL HALLOWES** : Non.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'on peut se rendre à l'acétate 24,  
26 s'il vous plaît? Peut-être la page 25, Madame la registraire. C'est cette page-là que je  
27 voulais voir, donc la page 24, diapo 24. Donc, vous voyez conception d'opération,  
28 CONOPS et vous avez décelé sept questions critiques qui nous aident à élaborer ce

1 document. Alors, vous avez : pourquoi, qui, quand, lequel, quoi, où et comment. Et  
2 ensuite, la diapo va expliquer lequel, le numéro 4, mais je veux rester ici, je veux poser  
3 une question sur le numéro 2, qui. Il s'agit d'une question critique et vous avez le mot  
4 « primauté » entre guillemets, pardon entre parenthèses. Qu'est-ce que c'est que ce  
5 concept?

6 **M. MICHAEL HALLOWES** : En Australie, les urgences ont été  
7 catégorisées afin de s'assurer qu'il y ait une agence de contrôle ayant la primauté ou la  
8 responsabilité de la réaction et aussi, pour la planification et la préparation. Il faut  
9 comprendre, afin de ne pas dédoubler les efforts et aussi, afin d'éviter que certaines  
10 urgences tombent entre les mains du filet. Alors, qu'il y ait toujours une organisation de  
11 contrôle dans chaque cas et c'est essentiel, donc, dans le document de déterminer le  
12 scénario et qui aura la responsabilité dans chaque scénario – et donc, qui aura besoin  
13 d'avoir accès direct au système.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que cette personne doit savoir que  
15 c'est de son ressort?

16 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui, absolument.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Et c'est documenté?

18 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui – je ne peux pas vous dire quel  
19 est ce document, mais il est très bien connu et certaines choses sont bien évidentes.  
20 Par exemple, les incendies forestières – bon, ça, c'est le service des incendies. Les  
21 crimes, bon, c'est la police. La santé... les inondations. Les responsabilités sont  
22 toujours très claires.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Et quelle organisation de gestion des  
24 urgences est responsable dans chaque cas?

25 **M. MICHAEL HALLOWES** : Donc, vous parlez des types  
26 d'urgence?

27 **Me RACHEL YOUNG** : Si j'ai bien compris, on doit pouvoir  
28 identifier rapidement ou catégoriser rapidement chaque urgence qui se présente?

1 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact. Donc, dans beaucoup de  
2 cas, c'est très évident.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous avez eu des discussions  
4 sur la meilleure façon de le faire quand le temps presse?

5 **M. MICHAEL HALLOWES** : Pour moi, c'est toujours assez évident  
6 que c'est une question qui concerne les services policiers ou que c'est la police qui doit  
7 coordonner les autres organisations et ensuite, il faut faire le travail. Donc, c'est souvent  
8 la police qui joue le rôle de coordination dans un incident majeur, donc la coordination  
9 des autres services d'urgence. Ça devient, dans ce cas-là, le service policier qui est  
10 l'instance responsable des alertes.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous trouvez que les services  
12 de police devraient émettre des alertes dans un cas comme celui-ci, un tireur actif – ou  
13 est-ce que cela devrait se faire par un bureau de gestion des urgences?

14 **M. MICHAEL HALLOWES** : Je vais vous présenter une analogie :  
15 il faut que ça soit la police. Quand j'étais jeune, on me donnait un mégaphone et je  
16 devais dire au public ce qu'il fallait faire parce que j'avais un accès immédiat à  
17 l'information, je savais ce qui se passait autour de moi et je l'écoutais à la radio. La  
18 même chose s'applique ici : si vous êtes l'organisation qui a l'information et les  
19 renseignements et que vous savez que la situation s'aggrave et que vous devez  
20 émettre une alerte, vous devez donc, étant donné que le temps est critique, la police  
21 doit avoir le rôle d'avoir un accès direct afin de pouvoir concevoir le message en  
22 fonction du principe du protocole PAC et elle doit donc assumer la responsabilité de  
23 communiquer ce message au public dans le secteur affecté et ensuite, de surveiller le  
24 succès de ce message, la réaction du public – est-ce que c'est une évacuation? Est-ce  
25 qu'il s'agit de rester chez soi? Et donc, ce comportement doit être reflété dans la  
26 réaction du public.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, c'est là où le bât blesse, hein, n'est-  
28 ce-pas? Il faut communiquer le message?

1                   Donc, si on revient à la gouvernance, au document, vous parlez de  
2 la différence entre les modèles de gouvernance axés sur les directives ou axés sur le  
3 partenariat. Je peux vous ramener, donc, à votre conférence de 2021, numérotée  
4 COMM0057394 qui est déjà une pièce, n'est-ce-pas?

5                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est ça – c'est 1352.

6                   **Me RACHEL YOUNG** : Parfait. Si on peut le voir à l'écran et aussi,  
7 est-ce qu'on peut voir la diapo 22? Pouvez-vous expliquer la différence entre ces deux  
8 modèles axés sur le partenariat et sur les directives?

9                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Dans un modèle axé sur les  
10 directives, l'utilisateur ou le groupe de parties prenantes va diriger le programme, va  
11 établir les exigences opérationnelles, va choisir la technologie - aussi, la politique et la  
12 réglementation ou une approche plutôt volontaire et cette instance va établir les normes  
13 opérationnelles, va surveiller la conformité des fournisseurs, l'amélioration continue et  
14 tout le reste. Ça, c'est un système directif – donc, c'est le gouvernement qui est le  
15 propriétaire et aussi le directeur de ce type de modèle.

16                   Le modèle axé sur le partenariat est plutôt un modèle comme... qui  
17 ressemble à celui du Canada. Le Canada va travailler avec le fournisseur; le  
18 fournisseur reçoit son financement des abonnés et là, va diminuer l'influence des autres  
19 parties prenantes dans... c'est-à-dire les OGU, car il s'agit d'un partenariat où le  
20 fournisseur et les distributeurs, les diffuseurs peuvent choisir comment ils veulent gérer  
21 le traitement des messages, des alertes et aussi, le développement des changements  
22 et des modifications du système, des mises à jour – car si cela va affecter le résultat,  
23 qu'il faut investir afin de rester à l'affût des nouvelles exigences, ils peuvent décider de  
24 refuser.

25                   Tandis que dans le système directif, c'est le gouvernement qui va  
26 les obliger, il va leur dire que c'est une condition de votre permis : vous devez vous  
27 conformer à cette exigence. C'est un modèle très différent. Et le modèle du Canada est  
28 très différent des modèles des autres pays.

1                   **Me RACHEL YOUNG** : Donc ça, c'est Pelmorex au Canada qui est  
2 le fournisseur, n'est-ce-pas? C'est exact.

3                   **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est ça, Pelmorex et Pelmorex  
4 préside le Comité sur les normes de gouvernance.

5                   **Me RACHEL YOUNG** : Donc, c'est un système privé au Canada,  
6 n'est-ce-pas?

7                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Encore là, c'est extraordinaire, c'est  
8 unique. Il n'y a pas d'autre pays au monde, à ce que je sache, où le fournisseur est le  
9 propriétaire du système. Dans tous les autres pays du monde, c'est le gouvernement  
10 qui en est le propriétaire. Donc en Australie, c'est le Procureur général du  
11 gouvernement fédéral qui en est le propriétaire et lui, il délègue l'exploitation du  
12 programme à l'équivalent du ministre adjoint de la Sécurité publique du Canada, qui  
13 donne la responsabilité au ministère de la Justice et la Sécurité communautaire de  
14 Victoria. Dans le cadre australien, tous les fournisseurs de première ligne sont  
15 redevables au Procureur général tandis qu'au Canada, ce sont ces gens-là qui ont le  
16 contrôle total. Pour moi, dans une autre relation de gouvernance, ces gens ne devraient  
17 être que des parties prenantes.

18                   **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous avez identifié des facteurs qui  
19 compliquent l'approche du Canada à la gouvernance. Est-ce qu'il y en a d'autre?

20                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Bon, étant donné cela, il n'y a pas de  
21 concept d'opération; il n'y a pas de concept d'opération, il n'y a pas de norme de  
22 procédure, il n'y a pas de groupe de travail national composé de services,  
23 d'organisations de services d'urgence qui veulent faire l'examen des technologies. Cela  
24 ne fait pas partie du modèle de gouvernance actuelle, selon ma compréhension de ce  
25 que j'ai lu.

26                   **Me RACHEL YOUNG** : L'un des rôles et des responsabilités dans  
27 la structure...

28                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Ça, c'est des conseils interagences.

1 J'ai fait des schémas de cela pour les groupes de parties prenantes. Au sommet, on  
2 voit toujours le ministre qui est redevable et imputable et ensuite, la personne déléguée  
3 qui devra s'assurer de livrer la marchandise. Mais dans ce cadre de gouvernance, ce  
4 sont les gens de première ligne qui vont utiliser les capacités; il y aura d'autres parties  
5 prenantes – juridiques, techniques. Vers le bas, au bas en fait de la pyramide se trouve  
6 l'autorité réglementaire et le fournisseur; ils n'ont pas d'influence, de contrôle. Ils  
7 peuvent gérer peut-être des compensations entre la technologie et ses exigences, mais  
8 ils n'ont pas le mot final.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Je termine une section; je peux poursuivre  
10 et je voulais voir si on doit prendre une pause parce qu'on est au travail depuis une  
11 heure et demie.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui, Maître Young, merci. Je  
13 pense qu'on devrait faire une pause maintenant. Monsieur Hallowes, on va... merci, on  
14 va prendre une pause de 20 minutes et on va revenir.

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Pause. Reprise  
16 de la séance dans 20 minutes.

17 **--- La séance est suspendue à 10 h 56**

18 **--- La séance est reprise à 11 h 20**

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Bienvenue à nouveau.  
20 Les procédures sont en cours.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Merci – dès que vous êtes  
22 prête?

23 **Me RACHEL YOUNG** : Bonjour Commissaire, merci.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Monsieur HALLOWES, à vous la  
25 parole.

26 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG (suite) :**

27 **Me RACHEL YOUNG** : Bonjour, bon après-midi à vous, Monsieur  
28 HALLOWES en Angleterre! On voudrait vous poser des questions pour ce qui est de la

1 collaboration interagences. On peut commencer par la définition de ces termes, s'il  
2 vous plaît.

3 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui – ce sont de très grands sujets.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Juste nous dire ce qu'ils signifient, pour  
5 commencer.

6 **M. MICHAEL HALLOWES** : D'accord. Donc, je vais essayer avec  
7 quelque chose et puis corrigez-moi par rapport à ce que vous voulez. J'essaie de parler  
8 comme un ancien praticien ou quelqu'un qui était sur le terrain. Donc, il est question de  
9 la capacité d'organiser du travail en collaboration, de façon efficace, par la  
10 compréhension de toute autre responsabilité pour justement qu'elles puissent se  
11 compléter.

12 Donc, on va parler du rôle que va jouer la police lors d'une urgence  
13 et aussi, les services de secours et bien sûr, en ayant des rôles distincts, ils auraient  
14 besoin d'être interopératoires pour ce qui est de manuels, de formation, de l'exercice,  
15 de la pratique sur le terrain et aussi de technologies nécessaires. C'est là où il est  
16 question, par exemple, d'un groupe qui va focuser ou se concentrer sur la technologie  
17 et ce qui s'est passé au Canada pour justement assurer qu'il y ait des opérations  
18 hautement efficaces.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Et que signifie la collaboration  
20 interagences? Est-ce que c'est quelque chose de différent?

21 **M. MICHAEL HALLOWES** : Nous parlons d'inter et entre, donc  
22 intra serait parmi... c'est-à-dire au milieu de ça, donc ça provient de l'organisation de  
23 police qui provient du Royaume-Uni pour ce qui est des forces de police où différents  
24 kits et uniformes d'opérations vont être comme des intra au sein de la police et aussi,  
25 les capacités nationales et donc, on va appeler les deuxièmes agences, telles que les  
26 autorités provinciales, entre autres.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Et pourquoi ces deux choses sont  
28 importantes pour justement réussir une opération d'alerte?

1                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Premièrement, parce qu'il y aurait un  
2 fait – vous pouvez avoir... on peut avoir une urgence qui peut arriver, comme par  
3 exemple un incendie, ça serait un appel. Il y a le personnel des pompiers qui vont  
4 reconnaître, c'est-à-dire que c'est une approche multi-agences et donc, ça va concerner  
5 l'intervention de la police. Et l'intervention de la police va justement faire en sorte qu'ils  
6 vont isoler et coordonner pour préserver les lieux, c'est-à-dire faire un paramètre sur les  
7 lieux du crime ou de l'incident et aussi, avoir tous les autres policiers ou services de  
8 police qui vont gérer le côté nombre de victimes ou cas de victimes.

9                   **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que ces différentes agences  
10 élaborent des manuels de formation ou élaborent ou développent des politiques?

11                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui, tout à fait. C'est quelque chose  
12 que nous reconnaissons au Royaume-Uni comme étant des directives nationales, qui  
13 vont faire partie d'un programme national parce qu'ils auront à apprendre, bien sûr, de  
14 l'attaque terroriste terrible qui a eu lieu en 2007. Donc on était très bons  
15 individuellement parlant, mais une fois tous ensemble, on ne pouvait pas faire preuve  
16 de compréhension par rapport aux responsabilités. Donc, vous pouvez... il peut y avoir  
17 une situation où, comme on l'a vu plus récemment lors d'une attaque terroriste – donc,  
18 il était question que la police... en fait, avait agi sans réaliser qu'ils avaient un rôle à  
19 assumer pour sauver des vies. Donc, ça doit absolument être mis en place pour que  
20 l'on puisse avoir référence pour comprendre qu'est-ce qu'il y a lieu de faire et qu'est-ce  
21 qu'il y a lieu de ne pas faire.

22                   Ensuite, il est question de former ou de fournir de la formation, de  
23 l'exercice sur le terrain de personnes, ce qui va être reflété de façon collaborative. Et  
24 donc, c'est... on retourne à un continuum, en fait.

25                   **Me RACHEL YOUNG** : Je comprends comment ça s'applique sur  
26 des interventions en cas d'urgence mais comment ça se passe pour, justement, l'alerte  
27 du public?

28                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Il y aurait une relation de cause à effet

1 ou de causalité. Donc, en termes d'un service qui peut ne pas être l'organisation  
2 principale qui agit ou qui intervient dans le cas des alertes publiques. Mais on a besoin  
3 de savoir que ces situations qui ont... enfin, lorsqu'il est question de la police, la police  
4 sont là pour justement alerter le public.

5 **Me RACHEL YOUNG:** À un moment, lorsque vous étiez intervenu,  
6 vous aviez donné des exemples sur un modèle de la collaboration interagences.  
7 Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus et quels en sont les avantages ?

8 **M. MICHAEL HALLOWES:** Par exemple l'Islande. L'Islande est un  
9 très petit pays, mais par contre ils reçoivent des millions de visiteurs. Donc ils ont un  
10 système d'alertes publiques. Le meilleur endroit au niveau du commandement, ou au  
11 contrôle du commandement, par rapport aux communications, c'est la répartition. Donc  
12 c'est un PSAP 1 à 1. Donc l'activité se concentre sur le temps. Donc l'approche de  
13 l'Islande c'était de prendre l'appel du 9-1-1, de répartir les personnes pour réagir et  
14 aussi avoir des informations ou des renseignements de la part de personnes. Ils sont en  
15 position de réaliser lorsqu'il y a escalade d'une position, lorsqu'il est nécessaire de  
16 lancer des alertes. Et aussi, ils peuvent escalader très rapidement pour justement, bien  
17 sûr réagir aux premières personnes qui interviennent. Et lorsqu'il est question aussi  
18 d'évacuer des personnes, à ce moment-là il serait important de leur transmettre le  
19 message le plus rapidement possible par le biais de leur cellulaire. Et donc, c'est une  
20 capacité justement, un type d'Alert Ready.

21 **Me RACHEL YOUNG:** OK, je comprends la relation. Donc vous  
22 parlez de scénarios où il n'est pas nécessaire de passer à l'intervention de secours.  
23 Donc les intervenants vont voir, vont réaliser si c'est quelque chose de plus grand, de  
24 plus important et donc ils ont besoin de savoir sur comment avoir des informations de la  
25 part des agences avant de lancer l'alerte, c'est bien ça ?

26 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est exactement ça. Donc les  
27 modèles que l'on applique en Australie travaillent, ils fonctionnent, dès que l'appel  
28 arrive au 9-1-1, donc lorsqu'on a la capacité principale est répartie. Ils sont envoyés sur

1 les lieux. On se base sur leur enseignement pour faire justement, pour évaluer la  
2 situation de façon très rapide et le plus de personnes, c'est-à-dire, ou d'informations  
3 ajouté, que ce soit par les humains ou par la technologie, et ça donne une meilleure  
4 image de ce qui se passe, de la situation réelle. Donc on peut réaliser très rapidement  
5 que ça va dépasser les capacités normales pour ce qui est de lancer des alertes dans  
6 le but d'atteindre le maximum de personnes de façon simultanée, pour transmettre le  
7 message qui peut être le premier conseil, par exemple ce qu'on peut savoir sur le  
8 champ, ensuite des actions... en fait, c'est une nouvelle compréhension pour être prêt,  
9 pour se préparer au message suivant. Et donc, pour en savoir plus sur les actions que  
10 l'on voudrait que le monde entreprenne. Et en Australie, les capacités c'est vraiment  
11 terrible parce qu'on ne vient pas, donc... cependant, nous avons besoin de donner les  
12 informations.

13 **Me RACHEL YOUNG:** C'est un exemple, c'est par exemple dans  
14 le cas d'un Tsunami, vous allez demander aux gens de s'abriter ?

15 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, dans... lors d'un programme  
16 d'éducation, c'est justement pour instruire le monde, pour leur transmettre le message.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Vous nous avez parlé d'une organisation  
18 qui s'appelle CITIG, voulez-vous nous rappeler qu'est-ce que... c'est pour mieux  
19 comprendre ?

20 **M. MICHAEL HALLOWES:** Le groupe d'intérêt de technologies  
21 interopérabilité canadiennes, je pense qu'elle n'existe plus, mais c'était en 2017.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Elle n'existe plus, c'est ça que vous dites ?

23 **M. MICHAEL HALLOWES:** Peut-être que je me trompe, mais je  
24 n'ai pas eu de correspondance pour dire qu'elle existe toujours, je ne suis pas sûr.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Je comprends. On a discuté de quelque  
26 chose, de continuum interopérabilité canadien, êtes-vous au courant de ça ?

27 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui. On parlait de ça, de cette carte  
28 avant.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, ce serait le même document, le  
2 même concept ?

3                   **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est en fait la carte, en fait la feuille  
4 de route qu'on a appliquée au Royaume-Uni, en Australie et aussi au Canada, aussi  
5 aux États-Unis.

6                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, vous nous avez dit que la police  
7 utilisait les systèmes d'alerte publique eux-mêmes. Je voudrais vous poser la question  
8 sur quelque chose que nous avons besoin de comprendre pour savoir, c'est-à-dire les  
9 Commissaires, vont savoir comment le système est utilisé ou pour mieux comprendre  
10 ce que vous dites. Donc COMM00557410, Madame la greffière si vous voulez bien  
11 nous montrer cela. C'est votre présentation de 2015, Monsieur Hallowes, qui concerne  
12 l'utilisation de la police d'alertes d'urgence pour les crimes en action et la réduction du  
13 crime.

14                   J'imagine que... je sais qu'on en a parlé ce matin, mais j'ai envie  
15 de vous parler de ce concept, si vous pouvez passer à la diapo 11, je pense que c'est la  
16 page 11. Non, peut-être que c'est la diapo d'après... je ne trouve pas la page  
17 maintenant, mais on parlait de connexion. Avant de parler de crimes, est-ce que c'est  
18 connecté, ça a rapport avec la subsidiarité ?

19 **--- PIÈCE No. 1353**

20                   (COMM00557410) - Présentation de 2015, Monsieur Hallowes, qui  
21 concerne l'utilisation de la police d'alertes d'urgence pour les  
22 crimes en action et la réduction du crime

23                   **M. MICHAEL HALLOWES:** En fait, il est question de décisions qui  
24 affectent la communauté qui doivent être prises par les autorités les plus proches aux  
25 communautés. Par exemple, ça signifie que les personnes les plus hautement placées,  
26 par exemple c'est un sergent. Ensuite, le sergent va devoir transmettre à l'autorité pour  
27 comprendre la situation à laquelle ils font face pour être autorisés à entreprendre  
28 certaines actions.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Merci. Et maintenant, nous avons la... c'est  
2 en fait la diapo 9. Ça parle de l'autorisation. Donc on parle de l'autorisation elle-même.

3                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Est-ce que je peux juste ajouter plus  
4 de contexte ici ? En 2014, il y avait un siège dans un café à Sydney. Et donc, ça  
5 pourrait intéresser les Commissaires. Nous n'avions pas, nous n'anticipions pas ça, que  
6 l'urgence devait être utilisée pour des urgences qui concernent des menaces  
7 importantes. Et donc, j'avais présenté cela à l'organisme en Nouvelle-Zélande et c'est  
8 un comité justement de contre-terrorisme en Nouvelle-Zélande et en Australie, pour  
9 prendre des actions. Donc toute forme de crime représente une menace. Aussi, pour la  
10 disparition des enfants.

11                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc, ça peut couvrir aussi les tireurs  
12 actifs ?

13                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, tout à fait. Tout tireur actif, tout ce  
14 qui menace la vie, on a besoin de changer l'état d'esprit, des mentalités. En Australie, il  
15 est question de 40 minutes pour ce qui est de l'escalade de l'événement. Ce pilote a  
16 identifié des processus pour un certain nombre de 8 minutes, on est rendu à 8 minutes.

17                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, lorsque vous partagez ces idées,  
18 c'est-à-dire de façon ultérieure avec le Canada ?

19                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, en 2015 lors d'un sommet à  
20 Edmonton, c'était... je me souviens que c'était compris, c'était couvert par la diapo que  
21 vous avez.

22                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc les principes de subsidiarité, ça va  
23 aller au-delà de la gestion, du Bureau de la gestion des urgences de la police. Donc qui,  
24 si je comprends bien au sein de la police, ça serait le niveau le... ou le grade le plus  
25 bas, c'est-à-dire la personne la plus proche de l'urgence et donc pas nécessairement  
26 quelqu'un qui serait derrière un bureau au sein du Bureau de la gestion des urgences ?

27                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, absolument. C'est fondamental,  
28 c'est essentiel. Pour ça, pour que ça marche, on doit comprendre les procédures

1 d'opération, de fonctionnement. On doit être formé pour justement pouvoir agir et savoir  
2 les utiliser. Parce que c'est l'absence de cela qui va faire en sorte à ce que la personne  
3 qui se trouve sur le front, on va se retrouver dans des difficultés parce qu'ils ne seraient  
4 pas connaisseurs de ce qui se passe, ils n'auraient pas de connaissances, ils n'auraient  
5 pas été formés pour ça, et donc, ils ne peuvent embarquer là-dedans.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, ça devrait... donc, pour s'assurer  
7 de... il est question de formation, donc la responsabilité de la personne, on ne parle pas  
8 de quelle agence, mais vraiment au niveau individuel.

9 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, ça va jusqu'à l'individu. Si on est  
10 une personne sur le front, sur la première ligne, et donc, on a un certain niveau  
11 d'autorité, à ce moment-là le public va s'attendre à ce que vous entrepreniez... vous  
12 preniez des décisions.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, c'est un bel exemple que vous  
14 avez. Et donc, quels sont les retombées ou les pièges de ça? Est-ce que ça... si jamais  
15 c'est un plus grand évènement sur lequel ils n'ont pas une plus grande idée qui pourrait  
16 être associée à ça, donc, par exemple, des personnes qui seront plus proches du  
17 terrain, pour avoir une image, une idée sur ça.

18 **M. MICHAEL HALLOWES:** L'organisation... vous savez, les  
19 organisations de polices ont mis en place des mécanismes pour justement éloigner les  
20 intervenants de première ligne, c'est-à-dire qui pourraient leur enlever leurs  
21 responsabilités ou réduire leurs responsabilités. On peut leur donner par exemple pour  
22 qu'ils puissent agir ou entreprendre quelque chose en premier lieu, mais c'est le centre  
23 de contrôle qui justement travaille sur les exigences de la personne qui se trouve en  
24 première ligne et d'abord la responsabilité d'avoir un message construit, bien fait, et on  
25 ne va pas éloigner l'intervenant qui se trouve en première ligne, ça doit être signalé, ça  
26 a besoin d'être fait sur le terrain. Donc, je vous le dis que c'est ça qu'on sait à partir de  
27 là, et ça va faire partie du message. Ça doit être fait dans les minutes qui suivent, les  
28 toutes premières minutes.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'est possible de coordonner,  
2 par exemple, si on un officier est déjà sur place, les personnes sont là, c'est une chose,  
3 ou quelqu'un qui pourrait dire autre chose ou annoncer autre chose au grand public par  
4 rapport à ce que, par exemple, la personne sur place va dire « allez-y », les autres vont  
5 dire « non »?

6                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Il y a toujours ce risque justement,  
7 c'est pour ça que le centre de contrôle assure la coordination et la communication. Ils  
8 peuvent ne pas être au courant ou... des évèn... de ce qui se passe au niveau de  
9 l'individu, mais sur la base de ma propre expérience, ayant été en première ligne  
10 lorsque... pour ce qui est des incidents, je suis toujours très préoccupé par quelque  
11 chose, on va dire, de l'exactitude parce que... où il est question d'attendre ou par lequel  
12 on va attendre, et on ne dit pas au public... on ne communique pas au public la bonne  
13 information, ce qu'ils ont besoin de savoir. Et donc, rester en attente de l'information, ça  
14 ne se passe pas. Si on prend l'attaque de 7/7 des terroristes, j'étais là à contrôler. Ça  
15 nous a pris plus de 16 minutes pour pouvoir... on était attaqués par des attaques  
16 terroristes coordonnées. C'était ça, la réalité. Donc, on le dit au public. On aurait dû être  
17 plus capables de dire quelque chose, de dire : voilà ce qui se passe, voilà la  
18 compréhension de ce qui se passe. Ne rien dire permet... donne des résultats comme  
19 des infos dans les réseaux sociaux qui vont combler les lacunes de ce manque  
20 d'informations.

21                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, si je comprends bien, vous dites  
22 qu'on est en mesure de dire à la minute 1, on sait que y'a quelque chose qui se passe  
23 au point A, et ensuite c'est pas qu'on va dire on n'est pas sûrs de ce qui se passe, mais  
24 on va dire on ne sait pas et ensuite, lorsque... au fur et à mesure que l'on recueille de  
25 l'information, on va en dire plus. Est-ce que c'est ça?

26                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est bien ça. L'« escalation »  
27 australienne juste arrive, ç'a l'air d'être dangereux, donc vous avez besoin  
28 d'entreprendre l'action qu'il y a lieu d'entreprendre, et donc, sinon on peut dire on attend

1 plus d'informations, il y a une « escalation » et pour que l'on sache qu'est-ce qu'il y a  
2 lieu de faire et on doit le faire – donc, c'est un programme qui nous aide avec ça – et de  
3 mettre à jour de façon continue, toutes les informations au sujet des risques sur la base  
4 des renseignements que l'on reçoit parce que ou il y a annulation ou on va avancer et  
5 on va se joindre à la nouvelle... le nouveau lieu où il y a l'urgence. On a maintenant de  
6 l'information qui indique qu'il s'agit d'une alerte d'urgence, mais il s'agit d'un processus  
7 d'itération, de communication itérative.

8                   Donc, par exemple, songez aux champs de bataille. Vous avez  
9 toujours une dynamique en évolution. Les soldats de première ligne qui sont toujours en  
10 communication parce qu'ils ont des connaissances. Les gens qui veulent rejoindre  
11 doivent savoir... bon, ce sont des civils, ils doivent savoir quel est le but escompté.

12                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc, en ce qui concerne les pratiques  
13 exemplaires, qui prend la décision sur les conseils à donner? Par exemple, s'il y a une  
14 situation de tireur actif qui tue les gens chez eux, qui décide si le conseil sera, bon,  
15 « restez chez vous et barrez les portes » ou si la personne brûle les maisons, ça, ça  
16 pourrait être dangereux, alors le conseil devrait être peut-être d'évacuer les gens. Alors,  
17 qui prend la décision?

18                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Chaque scénario aura sa propre  
19 dynamique, ses propres caractéristiques, c'est pour cela que la formation et le fait  
20 d'enraciner ces décisions dans vos actions est critique, et la personne en première ligne  
21 devra donc choisir ou indiquer l'action la plus appropriée en ce moment. Peut-être qu'il  
22 y aura un changement de conseil plus tard. Peut-être qu'on va dire à certaines  
23 personnes « restez chez vous », d'autres personnes vont plus loin, devront s'éloigner  
24 ou... ou je ne sais pas, ça dépend.

25                   **Me RACHEL YOUNG:** Mais est-ce qu'il y a la possibilité d'une  
26 fatigue qui s'installe quand les gens reçoivent trop d'alertes et qu'ils commencent à s'en  
27 désintéresser?

28                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Nous avons fait une étude en 2014 et

1 on n'a pas trouvé des indications ou des preuves de fatigue, mais le public s'attend à  
2 être averti, ils veulent donc une alerte qui soit pertinente pour eux, que l'information soit  
3 exacte et aussi opportune, donc que le public a assez d'informations pour réagir. Si  
4 vous utilisez le même système pour les alertes publiques lors d'une urgence en temps  
5 réel, peut-être que le public trouvera cela fatigant d'écouter continuellement les alertes,  
6 les « ping », donc les sons, les alertes sonores. Donc, il faut distinguer entre les  
7 différents types d'alerte. Peut-être qu'on a besoin de vous dans un cas d'alerte Amber  
8 ou peut-être qu'on a une situation qui vous affecte directement maintenant, là où vous  
9 êtes situé.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Il a deux autres dangers potentiels dont je  
11 voulais vous poser des questions. S'il y a un tireur actif qui cherchait... qui cherche des  
12 gens, qui se cache, et ils reçoivent une alerte, est-ce qu'il n'y a pas un danger que vous  
13 indiquez au tireur où se situe la personne?

14 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est quelque chose que je dis aux  
15 Canadiens. C'est que votre choix de technologie peut donc... va s'emparer de votre  
16 téléphone, tandis qu'au Royaume-Uni, le système dit aux gens d'éteindre le téléphone,  
17 de se cacher, et de dire aux services d'urgence où ils se cachent. Les gens qui  
18 essayaient de se cacher de la personne qui était le tireur, leurs téléphones ont sonné et  
19 c'est pour cela qu'ils... et c'était pas bon. Donc, notre choix de système a donné à  
20 l'utilisateur de l'appareil de mettre... de recevoir une alerte silencieuse en pesant sur le  
21 bouton sur le côté de son appareil. Au Canada, le choix de technologie ne permet pas  
22 de le faire; l'alerte... le système d'alerte s'empare, en fait, de votre appareil et va... et  
23 va révéler votre cachette. Donc, si vous êtes au téléphone avec le 9-1-1 et vous  
24 essayez de dire ce qui se passe et qu'il y a un tireur qui essaie de vous trouver, vous  
25 devriez choisir entre parler avec les services d'urgence ou abandonner votre téléphone  
26 afin de ne pas être repéré par le tireur.

27 **M. MICHAEL HALLOWES :** C'est ça, c'est dans cette situation-là,  
28 ça serait le choix qu'il faudrait faire, soit éteindre votre téléphone... ben si et seulement

1 si cela vous passe par l'esprit et vous devriez être sensibilisé à éteindre votre  
2 téléphone.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Et si le tireur avait un cellulaire lui aussi, il  
4 recevrait l'information – donc, si le public reçoit cette information, le tireur lui aussi saura  
5 où il se situe.

6 **M. MICHAEL HALLOWES** : Donc, cela ne devrait pas vous arrêter  
7 d'envoyer une alerte, mais vous devriez savoir, dans le contenu de l'alerte, que vous ne  
8 devez pas donner un avantage au tireur.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous êtes dans une position unique  
10 parce que vous avez déjà été à la première ligne, vous avez déjà travaillé dans des  
11 contextes de négociation avec des otages, vous avez reçu une médaille pour votre  
12 courage et maintenant, vous vous penchez sur les résultats. Vous avez dit que les gens  
13 s'attendent à être informés, avertis. Et ensuite, vous avez parlé du cycle de  
14 surveillance, de révision, d'évaluation après les événements. Parlez donc de l'étape à  
15 laquelle on se situe maintenant – où tout le monde essaie d'apprendre, de tirer des  
16 leçons de ce qui est arrivé. Est-ce que cela joue un rôle?

17 **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui – après chaque utilisation du  
18 système d'urgence en Australie, on faisait une révision, un examen du succès de la  
19 campagne d'alerte, tout comme on a fait avec le siège... l'état de siège de Lent, on a  
20 examiné les vulnérabilités de l'organisation afin de voir comment on pourrait améliorer  
21 la situation, car on le doit à la population que l'on va apprendre tirer les leçons et les  
22 mettre en œuvre de la meilleure façon, car lors des crises, les gens veulent que la  
23 police et les autres services d'urgence puissent comprendre leur misère par le biais  
24 d'alertes très utiles. Et les organisations qui... ayant cette responsabilité vont apprendre  
25 ces leçons et non pas seulement au Canada, mais aussi en Australie ou au Royaume-  
26 Uni; on s'attend à ce qu'on puisse communiquer ou transmettre ces connaissances à  
27 autrui parce que je veux qu'un collègue qui se trouve dans la même situation que moi  
28 puisse apprendre de ce que je sais, de moi.

1                   **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez parlé du cycle d'apprentissage  
2 l'année dernière à la CCP; c'est un document 0057413. Est-ce qu'on peut afficher ce  
3 document à nouveau à l'écran? C'est déjà déposé en preuve, donc votre présentation à  
4 la CCP l'année dernière. Il s'agit de la conférence qui s'appelle « Un système d'alerte  
5 public plus efficace en 2023 pour le Canada ».

6                   Alors, si on peut se rendre à l'acétate 34... donc, on voit un  
7 graphique en arrière-plan qui ressemble à un logo de recyclage, on dirait. Et donc, on  
8 voit le libellé « Le cycle de vie des urgences : planifier, alerte, répondre, récupérer et  
9 tirer les leçons ». S'agit-il d'un modèle ou d'un graphique que vous avez élaboré?

10                  **M. MICHAEL HALLOWES** : Oui, c'est à moi. Il y a des gens qui  
11 parlent du cycle d'urgence, du cycle de vie des urgences. Je l'ai vu avec seulement  
12 quatre des cinq composantes, mais ce n'est pas un recyclage qui se fait dans la  
13 cinquième composante. Il s'agit là d'enraciner des apprentissages, des leçons. Peut-  
14 être que vous n'avez pas eu le meilleur jour, mais il y a quand même des leçons que  
15 vous pouvez tirer afin d'améliorer la situation pour la prochaine personne qui se  
16 trouvera dans cette situation.

17                  Alors, dans le contexte, dans un scénario d'En Alerte, vous avez  
18 votre concept d'opération, vos PON et votre formation en amont. Et cela... et vous  
19 devriez aussi avoir un milieu de formation, un environnement technologique qui est  
20 sécuritaire, dans lequel on peut jouer et avec les scénarios afin de mousser, de créer,  
21 de renforcer leurs compétences dans ce secteur. Le Canada n'a pas de tel  
22 environnement de formation; vous n'avez pas... vous n'avez que la version live. Donc,  
23 à chaque fois qu'il y avait un nouvel incident, on commençait à créer des menus  
24 déroulants avec des modèles qui permettaient d'accélérer le processus la prochaine  
25 fois qu'il y aurait un tel événement.

26                  **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous parlez de décrire des types  
27 d'urgences?

28                  **M. MICHAEL HALLOWES** : Non – je parle du contenu des

1 messages. Donc, simplifier le contenu des messages et ensuite, après avoir envoyé les  
2 avertissements et ensuite, après avoir géré les réponses et après avoir suivi ou évalué  
3 l'efficacité de cette alerte. Au Canada, vous ne pouvez pas évaluer l'efficacité de vos  
4 alertes, sauf au niveau... sur la première ligne, où on voit la réaction du public. Tandis  
5 que dans les pays où on utilise des SMS axés sur les solutions, on peut voir en temps  
6 réel... on peut voir en répétant le processus, le déplacement des gens afin de confirmer  
7 que les gens se conforment et s'il n'y a pas de conformité, est-ce que cela veut dire que  
8 les gens ont besoin de se faire secourir?

9 Mais donc, toutes ces données qui proviennent des différents pays  
10 de l'Europe et de l'Australie et du Canada et qui essaient de créer un système, de  
11 construire un système à la fin de 2022, il y a toute une base de connaissances qu'il faut,  
12 une réserve de connaissances qui doivent être inclus afin d'améliorer le système pour  
13 que l'on soit prêt pour le prochain... la prochaine urgence.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Vous parlez de juin 2022; le Code de  
15 communications électroniques de l'Europe de 2018 oblige tous les États de l'Europe  
16 d'avoir un système efficace d'alerte publique en place à la fin juin de 2022. Quand vous  
17 avez dit qu'au Canada, il n'y a aucun moyen de voir la présence des personnes à  
18 certains... dans certains secteurs en se servant de leur téléphone, est-ce que c'est  
19 parce qu'on n'a pas la capacité technologique ou à cause des problèmes de  
20 confidentialité?

21 **M. MICHAEL HALLOWES** : Bon, vous avez le problème de la  
22 technologie et ensuite, vous n'avez pas interprété les conditions de protection de la vie  
23 privée afin de s'assurer qu'il est nécessaire et légal dans un tel contexte pour les forces  
24 de l'ordre de traiter de telles données afin de sauver les vies, donc... parce que les  
25 données deviennent dénominalisées et on peut donc... et on peut donc présenter ces  
26 données de façon anonyme aux services d'urgence.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Et donc, toute la planification et la  
28 formation au monde ne nous assurent pas qu'il n'y aura pas d'autres incidents, mais si

1 de tels incidents se reproduisent, vous dites qu'il est important de capter et de tirer des  
2 leçons des expériences précédentes?

3 **M. MICHAEL HALLOWES** : Donc, l'amélioration continue nous  
4 oblige donc à apprendre, justement, ces leçons, de tirer les leçons des bons et des  
5 mauvais coups. Moi, je m'attendais à voir des améliorations palpables et dans chaque  
6 cas, il fallait donc de nouvelles formations et il fallait donc enraciner ces formations  
7 dans... et on voyait le résultat dans l'exercice des différents services d'urgence.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'on peut revoir cet acétate à  
9 nouveau, Madame la registraire, qui nous montre le cycle de vie des urgences?

10 Dans ce cycle à cinq points, où sommes-nous situés, nous, la  
11 Commission des pertes massives dans ce cycle ?

12 **M. MICHAEL HALLOWES**: On l'espère. On espère que vous êtes  
13 en train de contribuer à l'amélioration continue. Et vous voyez une grosse flèche rouge,  
14 qui vous renvoi vers « planifier à nouveau » et cela pourrait impliquer une révision  
15 radicale de la conception du système national d'alerte public. Donc afin d'avoir les  
16 bonnes PON et la bonne formation afin, et aussi d'évaluer ce système.

17 **Me RACHEL YOUNG**: Donc les leçons apprises doivent être bien  
18 indiquées dans le rapport de la Commission, mais ensuite pour porter fruit il faut que  
19 ces principes soient mis en œuvre.

20 **M. MICHAEL HALLOWES**: Et bien je me souviens quand j'étais...  
21 quand je travaillais au Royaume-Unis, il y avait un terme que j'utilisais, de beaux  
22 rapports... de beaux mensonges, mais qui étaient plaqués dans des rapports, mais on  
23 n'avait rien fait pour les convertir en actions. Mais en Australie, j'étais l'autorité  
24 réglementaire et j'étais l'inspecteur et moi je veux voir non seulement que vous avez  
25 documenté les apprentissages, mais que vous les avez convertis en plans d'action. Je  
26 veux voir qu'il y ait des jalons pour indiquer le niveau de succès que vous avez atteint.  
27 Pour... et ce que le public devra faire la prochaine fois quand il y aura un tireur actif, ce  
28 que les services d'urgence devront faire et je veux m'assurer que tous ces services

1 auront bien profité et tenu compte de ce qui va émaner de votre travail.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Que pensez-vous de comment est-ce qu'on  
3 peut maximiser les avantages de notre travail ?

4 **M. MICHAEL HALLOWES:** Il est difficile, c'est épouvantable d'avoir la  
5 responsabilité de la sécurité publique. Quand quelqu'un me donne un outil pour faire  
6 mon travail, je dois m'attendre, je suis en droit de m'attendre à ce que ce système  
7 puisse faire ce que je veux. Et donc, il serait bien qu'en élaborant ce système que je  
8 sois inclus dans la conception du système, afin qu'il réponde bien à mes exigences.  
9 Cette capacité me permet de répondre à mes obligations en matière de sécurité  
10 publique.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Quelles sont les barrières à l'utilisation plus  
12 fréquente des alertes publiques ?

13 **M. MICHAEL HALLOWES:** On a fait un sondage en 2014 des  
14 collectivités affectées et les services d'urgence qui avaient utilisé...

15 **Me RACHEL YOUNG:** Attendez. Quand vous dites « nous », vous  
16 parlez de votre expérience en Australie, n'est-ce pas ?

17 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est ça. En 2014, comme  
18 commissaire, je voulais avoir un examen national et on a étudié les barrières qui nous  
19 avaient empêchées de nous sentir assez compétents pour envoyer une alerte.  
20 Certaines personnes croyaient que le système était trop gros, était mis sur un pied  
21 d'estale. Le système n'avait pas été souvent utilisé, car son utilisation n'était pas  
22 enracinée dans leurs procédures opérationnelles quotidiennes. On voulait un système,  
23 un autre système d'envoyer des alertes. Et une bonne partie de cela est documenté.  
24 Certaines personnes voyaient Alert Ready comme étant un outil de dernier ressort, en  
25 ne comprenant pas que les attentes du public étaient très différentes.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, comment on fait abstraction de ces  
27 obstacles, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire justement, par rapport à la compréhension du  
28 public pour ce qui est des alertes ? C'est ce qu'on essaie de faire.

1                   **M. MICHAEL HALLOWES:** En fait, il y a un retour au concept des  
2 opérations. L'un des groupes clés qui a besoin d'être représenté autour de la table  
3 ronde de la discussion, c'est le public. Parce qu'il est essentiel que l'efficacité de la  
4 capacité va dépendre pour ce qui est de toute les actions vont être basées sur les  
5 renseignements que l'on reçoit. Et aussi, il est question d'utiliser l'interface du système  
6 lorsqu'il y a quelque chose, vous avez besoin pour prendre une décision, c'est clair  
7 qu'on va justement sélectionner des oui et des non pour pouvoir prendre des décisions.  
8 On ne va pas aller remplir des formulaires d'évaluation. Tout ce dont on a besoin, c'est  
9 de prendre les décisions sur les lieux pour justement entreprendre les décisions. Pour  
10 la prise de décision. Et lorsque sur le rapport il est mentionné juste des « oui », là, on  
11 est... il ne doit pas y avoir deux systèmes séparés qui vont encourager ou créer une  
12 espèce de bureaucratie, donc on a besoin d'avoir des interfaces du point de vue  
13 technologie et aussi de l'information.

14                   **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, pour l'importance de l'information,  
15 je comprends cela, est-ce que c'est quelque chose de différent que plutôt de la  
16 préparation, si vous pouvez nous expliquer cela dans ce contexte précisément.

17                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, lorsque les gens sont formés,  
18 ensuite il est question de les familiariser, de s'assurer qu'ils soient connaisseurs de ce  
19 système, qu'ils soient à l'aise avec ce système. Et donc, les attentes vont devenir plus  
20 complexes.

21                   **Me RACHEL YOUNG:** En termes de l'alerte en cours au sujet de  
22 comment ça se passe, ça fait partie de ce cycle de vie des urgences dont vous parlez,  
23 et je voudrais vous parler de documents que vous avez fournis à la Commission, de  
24 l'institut... qui remonte à 2014, l'institut de recherche. Madame la greffière, c'est  
25 COMM057416 si on peut voir cette... gardez ça comme pièce.

26                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc ça porte sur les conclusions de  
27 justement l'alerte d'urgence. C'est-à-dire un examen national. C'est bien ça ?

28                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui c'est ça, c'est un rapport. En fait,

1 c'est une ébauche que je n'ai pas vue depuis que j'avais terminé en Australie. Je pense  
2 que c'est publié sur des sites web et ça, c'est la partie, ou la version électronique  
3 justement.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, vous ne savez pas s'il y a eu une  
5 version finale, si elle est différente. Savez-vous s'il y a eu une version finale ?

6 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je ne peux pas le trouver sur internet,  
7 mais je sais que je l'avais signé en 2014.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Donc vous l'aviez produit ?

9 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, je l'ai signé, je le sais.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et combien vous... c'est-à-dire à quelle  
11 fréquence vous recommandez que cela se passe en Australie ?

12 **M. MICHAEL HALLOWES:** Pas en particulier pour celui-là, mais  
13 certainement sur une base annuelle. Donc c'est quelque chose pour ce qui est des  
14 applications. Donc de pas moins de cinq ans. Parce que c'est un processus très itératif,  
15 il y a beaucoup d'apprentissages. Donc ça a été quand même une exception que je  
16 voudrais par exemple évaluer la technologie, les capacités dont j'étais responsable  
17 personnellement. Donc ça se passait à la deuxième année de l'opération, pour  
18 justement assurer un examen de ce qui a été fait.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Savez-vous si ça s'est passé par rapport à  
20 vos examens australiens ?

21 **M. MICHAEL HALLOWES:** En fait, on a mis en place, avec mon  
22 équipe, nous avons formé ou créé un groupe de travail qui était facilité par... c'est-à-  
23 dire, par l'aide ou une sous-traitance d'une entité externe, donc pour ce qui concerne  
24 toutes les juridictions territoriales en Australie pour pouvoir partager leurs  
25 connaissances. Donc c'est un groupe de travail qui se rassemble. En fait, qui recueille  
26 de l'information tous ensemble, et qui s'assure de la partager pour justement l'examen.  
27 C'est ce qui s'est passé en 2014, mais c'est une façon de recueillir, de partager,  
28 d'apprendre et de continuer avec le cycle d'amélioration. Ça fait partie de la formation,

1 si je puis dire, que le Canada n'a pas... si le Canada n'a pas, ou ne dispose pas d'un  
2 groupe pareil, qui va recueillir des informations comme... qui va servir de « pool » de  
3 connaissances.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Oui, ça allait être ma prochaine question. Et  
5 vous êtes au courant que si jamais... êtes-vous au courant s'il y a des examens du  
6 genre qui ont lieu au Canada?

7 **M. MICHAEL HALLOWES:** Non, pardonnez-moi, mais je ne suis  
8 pas... je ne sais pas. Je ne suis pas au courant.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous avez parlé de l'importance du  
10 public ou du savoir du public pour ce qui est, par exemple, de l'apprentissage de  
11 l'urgence, qu'est-ce qu'ils sont supposés faire, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire, donc  
12 qu'est-ce que vous verriez, par exemple le niveau de réussite justement de  
13 communication de public?

14 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est essentiel. Comme je l'ai dit plus  
15 tôt, mes prédécesseurs nous ont formés, on a besoin de savoir et c'est ce qu'on a fait  
16 en Australie, c'est d'identifier que chacun a besoin de prendre connaissance. Si...  
17 chaque enfant scolarisé a besoin d'avoir une brochure qu'ils peuvent prendre avec eux  
18 chez eux pour justement... en termes d'accès aussi de sites web, qui... dont le contenu  
19 a été traduit en 13 langues locales, aussi ça fait partie... l'objet de plusieurs campagnes  
20 qui ont été diffusées sur les radios, la radio, et donc, aussi pour ce qui est du site web  
21 du gouvernement fédéral, et donc, il est mentionné que si vous... si jamais vous allez  
22 venir en Australie, veuillez utiliser le système d'alerte, vous allez voir ça sur tous les  
23 sites web du gouvernement fédéral à l'attention de tous les visiteurs. Pour ce qui est  
24 des citoyens, des enfants, nous avons ces capacités, nous avons justement... on est  
25 informés sur ce qu'il y a lieu de faire lorsque nécessaire.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, Madame la greffière, on peut voir  
27 s'il y a MM057409, s'il vous plait, sur l'écran? Et de l'accepter comme pièce.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Donc, le document est

1 0350 [sic], et ce document est 0355 [sic].

2 **---PIÈCE NO. 1354 :**

3 (COMM05416) Analyse national du rapport consolidé de  
4 l'Emergency Alert

5 **--- PIÈCE No. 1355 :**

6 (COMM0057409) Pamphlet

7 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, Monsieur Hallowes, je pense que  
8 c'est une brochure qui a été conçue, qui a été remise aux enfants dans les écoles en  
9 Australie?

10 **M. MICHAEL HALLOWES:** En fait, elle a été conçue parce qu'on  
11 avait besoin justement de s'assurer qu'il y ait ça pour les enfants à Victoria. Ça fait  
12 partie de tout un paquet de formations des pompiers qu'ils ont remis à toutes les écoles  
13 et pour nous assurer que, à cent pour cent, les enfants scolarisés doivent prendre cette  
14 brochure à travers toute l'Australie, c'était essentiel, et on a été en mesure d'atteindre  
15 un grand maximum de nombreux d'enfants.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, vous parlez aussi que sur le site  
17 web, une vidéo avec 13 langues?

18 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est bien ça. Sur le site web,  
19 lorsque vous cliquez sur le côté, bien sûr, on peut sélectionner, y'a un bouton, on peut  
20 sélectionner la langue dans laquelle on veut lire.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, lorsqu'on va à l'école, vous allez  
22 envoyer des officiers de police qui vont informer les enfants qu'est-ce qu'il y a lieu de  
23 faire en anglais?

24 **M. MICHAEL HALLOWES:** [...]

25 **Me RACHEL YOUNG:** Je n'ai pas eu votre réponse.

26 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Madame la greffière, on peut avoir, s'il  
28 vous plait, COMM0057410 sur l'écran, s'il vous plait, et l'accepter comme pièce?

1 Et, Commissaires, je sais que j'ai dépassé le temps, mais j'ai  
2 bientôt fini, et parce qu'on veut pas abuser du temps parce qu'il est... c'est le soir avec  
3 monsieur Hallowes, et juste pour terminer avec lui, j'apprécierais votre compréhension.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, bien sûr.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ç'a été marqué 1353.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Ah, d'accord, c'est déjà une pièce.

7 **M. MICHAEL HALLOWES:** Commissaires, le temps n'est pas... je  
8 n'ai pas de problème avec le temps.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Merci.

10 Et donc, nous avons ces diapos auparavant, ça remonte à 2015,  
11 c'est une présenta... c'est une... c'est votre présentation. On a parlé de différents  
12 aspects, mais je voulais vous poser la question cette fois-ci...

13 Si on peut voir peut-être... je pense que c'était la dernière diapo.

14 Ça a à voir avec l'importance du public, c'est-à-dire de l'information  
15 du public. Donc, c'était pour s'assurer, c'est-à-dire, que le public puisse prendre des  
16 décisions tout en restant en sécurité.

17 Et donc, Madame la greffière, il y a un graphique où il y avait la  
18 communauté qui décidait de prendre des... c'est-à-dire qui pouvait prendre des  
19 décisions.

20 C'est une partie du système?

21 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui. En fait, c'est une capacité de la  
22 communauté et aussi un partage des responsabilités. C'est très important qu'ils  
23 réagissent ensemble en tant que communauté. Ce n'est pas une question d'individus  
24 seulement, mais d'une communauté.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, pour résumer, donc, par rapport à  
26 l'approche utilisée au Canada actuellement, pouvez-vous nous donner une idée sur  
27 comment vous allez la comparer avec d'autres qui sont utilisées dans d'autres pays  
28 comme, entre autres, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie? Vous nous avez

1 dit... vous avez donné différents scénarios.

2 **M. MICHAEL HALLOWES:** D'abord, en tout premier lieu,  
3 l'approche au Canada, c'est la possession de... c'est-à-dire le leadership est un niveau  
4 gouvernemental par rapport aux capacités qui existent. Elle est extraordinaire, elle  
5 devrait être, selon mon expérience, elle devrait être menée essentiellement par  
6 l'autorité fédérale qui est responsable de la sécurité. Ça, c'est fondamental, c'est  
7 essentiel. Ensuite, ils vont assurer la communication évidemment, bien sûr, sur les  
8 principes fondamentaux que l'on doit rendre publics au milieu parce qu'ils sont les  
9 destinataires de ça, ils ont besoin de savoir qu'est-ce qu'il y a lieu de faire parce que on  
10 est censé leur dicter qu'est-ce qu'ils doivent faire pour rester en sécurité. Et donc, il est  
11 question de responsabilités et, bien sûr, d'avoir la capacité de faire ça.

12 Aussi, sur la base encore une fois de mon expérience australienne,  
13 il est question d'apporter des outils supplémentaires qui puissent les aider à rester en  
14 sécurité, et par ça, je signifie... par exemple, pour comme ce qui se passe en France,  
15 en Australie, aux Pays-Bas, on est en train de développer ou d'élaborer un système  
16 hybride par rapport à la technologie qui est déjà existante au Canada, ajouter à cela  
17 justement d'autres outils parce que nous réalisons que lorsqu'il y a des diffusions  
18 d'alertes, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des réactions du public.

19 C'est différent quand il est question d'un tireur actif lorsqu'on a  
20 besoin de savoir comment le public réagit en temps réel parce que vous allez recevoir  
21 des sondages en ligne justement qui vont vous permettre d'en savoir plus sur comment  
22 les gens réagissent.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Madame la greffière, si vous voulez bien  
24 aller à la page... bon, vous venez de publier la diapo 19, donc ça porte sur comment  
25 rester en sécurité.

26 Comment ça va interférer pour ce qui est par exemple de l'alerte  
27 publique?

28 **M. MICHAEL HALLOWES:** En fait, c'est une façon d'essayer

1 d'illustrer l'interdépendance. Juste lancer une alerte sans avoir de capacité de  
2 communication, on peut lancer une alerte avec un lien qui va rediriger vers le site web  
3 pour informations, mais si le site web n'a pas été configuré pour être visité par des  
4 milliers et des milliers de personnes en même temps, simultanément, il va crasher, il va  
5 pas tenir le coup. Donc, il y aurait des occasions où vous aurez besoin de savoir. Par  
6 exemple, dès qu'il y a une alerte, de la copier et de la coller sur n'importe quelle chaîne  
7 de média parce que le temps sera très... un facteur très important.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, on va vu aussi dans d'autres  
9 juridictions, pouvez-vous justement résumer pour les points à améliorer ici au Canada?

10 **M. MICHAEL HALLOWES:** J'ai... on parle des points de base pour  
11 faire les choses comme il se doit à l'avenir et je pense que ça fait partie de la gestion de  
12 programmes, c'est justement de mettre en place la gouvernance de l'autorité pour  
13 justement documenter les opérations, essayer de mettre en place des normes, des  
14 procédures, former le monde, leur permettre d'avoir confiance en eux pour... justement  
15 pour faire confiance au système pour qu'ils puissent l'utiliser au cas où ils auraient  
16 besoin.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Merci, Monsieur Hallowes. C'était toutes  
18 mes questions pour vous.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, merci beaucoup, Monsieur  
20 Hallowes. Nous apprécions énormément votre temps, votre expertise.

21 Le processus que nous suivons ici, parce que nous avons plusieurs  
22 participants, c'est qu'une fois que le témoin a fait son témoignage de façon comme il se  
23 doit, on a besoin de nous rencontrer en caucus, et donc nous autres, les conseillers ou  
24 les avocats de la Commission, pour savoir s'il y a des questions justement, si on va des  
25 questions, d'autres questions pour vous, donc ça va prendre un peu du temps. Il est  
26 midi 16 ici à Halifax, donc nous allons prendre une pause jusqu'à 13 30, heure  
27 Atlantique.

28 Donc, comme ç'a été indiqué, nous apprécions énormément le

1 temps que vous avez pris pour rester avec nous, donc nous vous accueillerons à  
2 nouveau dans une heure 12 minutes. Donc, encore une fois, merci beaucoup, Monsieur  
3 Hallowes, et on vous revoit. À très bientôt.

4 **M. MICHAEL HALLOWES:** Merci.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures sont en  
6 pause maintenant, on va reprendre à 13 h 30.

7 --- **L'audience est en pause à 12 h 17**

8 --- **L'audience est reprise à 13 h 50**

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenu à nouveau. Les  
10 procédures reprennent et sont en session.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

12 Bon après-midi, tout le monde.

13 Lorsque vous êtes prête, Madame Young.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Bon après-midi, Commissaires.

15 Nous avons eu une session de caucus avec les avocats, nous les  
16 invitons à venir poser des questions, s'ils en ont, pour monsieur Hallowes. Donc, un  
17 monsieur qui représente la famille Bond et le Procureur général du Canada, et aussi je  
18 pourrais avoir... on pourrait avoir quelques questions après cela, si jamais les... les  
19 questions des participants.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup.

21 Bon après-midi, Monsieur Hallowes. On est désolés, on était en  
22 train de revoir certaines matières et on s'est présentés un petit peu en retard par  
23 rapport à prévu, donc on vous remercie pour votre patience.

24 Donc, nous avons eu une bonne réunion avec les avocats qui ont  
25 des questions de suivi avec vous.

26 Donc, Monsieur, si vous voulez bien vous présenter et le client  
27 de... va faire la même chose. Donc, deux avocats, monsieur Josh et monsieur [sic]  
28 McPhee vont vous poser quelques questions de suivi, Monsieur Hallowes, et on va

1 commencer avec monsieur Bryson.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, Commissaire.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON:**

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Bon après-midi, Monsieur Hallowes.

5 Comme le commissaire l'a indiqué, mon nom est Josh Bryson, je représente la famille  
6 de Peter Bond.

7 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je voudrais commencer par vous  
8 présenter mes condoléances, toutes mes condoléances à toutes les familles des  
9 victimes.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, Monsieur Hallowes.

11 Ma première question est au sujet du réseau, de la publication du  
12 réseau dont vous aviez mentionné dans votre examen plus tôt. Est-ce que c'est une  
13 réflexion du logiciel qui existe avec Pelmorex? Ou voulez-vous juste développer un petit  
14 peu au sujet du problème qui existe au Canada par rapport aux cellulaires et par  
15 rapport à la réception des lancements d'alertes sur la 4G?

16 **M. MICHAEL HALLOWES:** Merci pour votre question. Par rapport  
17 à ma connaissance, le système de réseau Pelmorex distribue le message par un  
18 réseau sans fil qui va être transmis et diffusé sur les réseaux 4G, c'est selon mes  
19 lectures de quelques pages, et si je me trompe, veuillez m'en excuser, et c'est pour  
20 vous dire que ça se passe sur le réseau LTE sans fil de 4G qui ont donné... c'est-à-dire  
21 pour diffusion pour des appareils de 4G. Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose à  
22 voir, mais ça a plutôt à voir avec le distributeur pour ce qui est de la LTE 4G.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, ça serait probablement un problème  
24 de toutes les provinces à l'intérieur du Canada qui utilisent le Pelmorex? Le logiciel de  
25 Pelmorex pour... à votre meilleure connaissance?

26 **M. MICHAEL HALLOWES:** Excusez-moi, je ne pense pas que ça  
27 soit le logiciel de Pelmorex, je pense que c'est le choix de décision pour ce qui est des  
28 fournisseurs de services lorsqu'il est question d'alertes qui passent par le système de

1 4G.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Je comprends. Parfait. Merci.

3 Avez-vous une idée sur le pourcentage des cellulaires qui peuvent  
4 avoir des répercussions par rapport aux cellulaires qui ne reçoivent pas de messages  
5 par ce réseau?

6 **M. MICHAEL HALLOWES:** En 2017, il n'y avait pas... c'était pas  
7 immédiat pour la majorité. Maintenant, je ne sais pas comment ça se passe pour le  
8 Canada, mais je pense que, en 2018, les premiers tests, on parlait de 34 %... plutôt de  
9 35 % de compatibilité et le reste du pays n'avait pas reçu le message à travers les  
10 canaux, mais on le... on pouvait les recevoir par radio ou par télévision.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, 65 %?

12 **M. MICHAEL HALLOWES:** Excusez-moi, je n'ai pas les chiffres en  
13 tête, mais je me souviens que, sur la base des informations que j'ai reçues, c'était un  
14 chiffre bien bien plus bas.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Ma question suivante concerne les  
16 ressources qui doivent être déployées une fois que l'alerte de prévention est lancée.  
17 Nous avons eu quelques expériences dans cette province, et l'une en particulier, c'était  
18 que le preneur de l'appel avait parlé d'un très... d'un volume très élevé d'appels, donc  
19 on parle de 30 % des appels qui n'ont pas été traités. Comment les Australiens font  
20 avec ça par rapport à informer le public sur les composantes clés? Avez-vous déjà  
21 abordé cette question, ce problème?

22 **M. MICHAEL HALLOWES:** Ç'a été abordé de deux façons : par  
23 l'information du public qui va être... se passer avec le centre d'urgence qui va prendre  
24 en charge, bien sûr, les alertes, ensuite on parle du PSAP ou le P-SAP qui doit gérer  
25 quelque part, mais essentiellement, comme vous l'avez mentionné, il y a va de  
26 l'éducation du grand public et pour ce qui est du contenu du message.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez-vous eu des problèmes en Australie  
28 avec, par exemple, le dépassement des ressources par rapport à...

1                   **M. MICHAEL HALLOWES:** À mon époque, Monsieur Bryson, non,  
2 nous n'avions pas eu cette expérience, mais en... le public pouvait appeler le 9-1-1,  
3 donc il y avait le téléphone qui était à la portée du grand public et qui était aussi publié  
4 sur le site web où ils pouvaient recueillir de l'information. Donc, le site web, bien sûr, le  
5 lien était toujours... ou faisait toujours partie du contenu du message.

6                   **Me JOSHUA BRYSON:** OK. Merci.

7                   J'étais aussi intéressé par vous entendre parler que votre  
8 radiodiffusion aussi transmet... pouvez-vous nous en... nous donner quelques  
9 exemples de ce que cela signifie par rapport à cette réduction?

10                  **M. MICHAEL HALLOWES:** Le terme utilisé comme étant un terme  
11 générique, nous n'avons pas... nous n'étions pas en train d'utiliser, par exemple, pour  
12 le changement, donc il y avait un sens derrière ça, et donc, ça pouvait être... comme je  
13 l'ai dit plus tôt, ç'a été utilisé par rapport... par exemple, la réduction des dommages,  
14 pour le contexte.

15                  **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, oui, je vois. D'accord. OK, d'accord.  
16 J'ai compris. Merci.

17                  Et en termes de formule alternative par rapport... avez-vous une  
18 expérience ou des vues, des opinions sur ça? Par exemple, pour utiliser les réseaux  
19 sociaux ou les médias sociaux pour justement garder le public informé de toutes sortes  
20 de dangers ou de...

21                  **M. MICHAEL HALLOWES:** De mon époque, j'avais mené au  
22 départ les médias sociaux et mon défi ou mes difficultés, c'était que c'était  
23 discriminatoire parce que c'était pas tout le temps inclusif. On ne pouvait pas l'utili... le  
24 considérer comme un canal général, mais lorsqu'à l'époque le père [sic] Bush nous a  
25 laissé comprendre l'importance de contrôler les canaux ou les chaînes des médias  
26 sociaux pour justement permettre aussi aux gens de nous suivre sur les canaux de  
27 Twitter, et donc, par exemple, ce qui peut être... la possibilité de pouvoir corriger dans  
28 les réseaux sociaux ce qui n'était pas exact. Et donc, par exemple, dans certains autres

1 pays qui optent pour les réseaux sociaux comme une option, si on prend par exemple  
2 Londres, le suivi ou l'intérêt du compte Twitter à Londres, elle représente 1 300 000  
3 visiteurs, en plus de cela des visiteurs occasionnels, donc qui va aller jusqu'à 2 millions.  
4 Donc, les répercussions, on a besoin d'assurer le suivi sur Twitter pour avoir justement  
5 l'information officielle et ne pas laisser le monde communiquer entre eux. C'est la raison  
6 pour laquelle nous encourageons la versatilité d'avoir les cellulaires qui vont diffuser les  
7 alertes de sorte à les rendre accessibles à tout le monde. De sorte à ce que les  
8 cellulaires restent allumés et branchés au réseau.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci. Vous avez parlé du temps que ça  
10 prend de justement d'émettre ou de publier. Vous avez parlé de 8 minutes, pouvez-  
11 vous nous en dire plus sur cela ?

12 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je peux vous dire qu'en premier lieu il  
13 y a le premier appel qui arrive au 9-1-1. Le premier qui est sur le lieu, c'est un rapport  
14 en fait, c'est un premier rapport de la situation sur les conclusions qui sera suivi par le  
15 contrôleur qui vont... il y aura plus d'informations qui vont arriver. À ce moment-là on va  
16 décider si la situation doit être escaladée ou pas. Et donc, il est question d'avoir le  
17 contenu du message, qui doit être déjà élaboré. Et aussi, pour pouvoir permettre son  
18 envoi. Donc, il y a vérification par le premier pour pouvoir assister. Ensuite il y a des  
19 informations complémentaires qui continuent à arriver, qui continuent, qui vont provenir  
20 de plusieurs autres sources pour déterminer si le message... et donc tout ça, ça a pris  
21 8 minutes.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Intéressant. Donc, vous dites depuis le  
23 premier appel au 9-1-1.

24 **M. MICHAEL HALLOWES:** J'y pense un peu... je pense que oui.  
25 Oui, c'est depuis la première vérification. Et donc tout le processus, depuis les premiers  
26 intervenants qui vont donner leur évaluation. Je peux vous dire que ça ne se passe pas  
27 tout le temps, mais le meilleur qui soit fait, c'est qu'on essaie de le faire en 8 minutes,  
28 pas les 40 minutes pendant lesquelles... c'est-à-dire la durée précédente.

1                   **Me JOSHUA BRYSON:** Et comment font... C'est-à-dire, les  
2 premiers intervenants, comment ils agissent pour informer justement au sujet du  
3 contenu de l'alerte au grand public, comment ça se fait sur le terrain. Par exemple dans  
4 le scénario d'un tireur actif, est-ce qu'ils utilisent... Pouvez-vous nous donner une idée  
5 de comment ça se passe ?

6                   **M. MICHAEL HALLOWES:** D'abord comme je l'ai dit, il n'y a pas  
7 eu de tireur actif en Australie. C'est-à-dire il n'y a pas eu de cas où le système a été  
8 utilisé, mais le processus, c'était tel que je le décris. Il y a une connaissance élargie du  
9 système par rapport aux intervenants, pas seulement ceux qui sont en première ligne,  
10 mais aussi les superviseurs qui sont dans les salles de contrôle. Et donc, ça se passe  
11 comme ça. Et ils l'ont essayé et donc ils sont prêts pour l'une des options.

12                   **Me JOSHUA BRYSON:** Dernière question par rapport à la  
13 brochure qui était introduite comme COMM57409 [sic], est-il question d'aborder...  
14 Pouvez-vous nous explique cela ?

15                   **M. MICHAEL HALLOWES:** La phase 1 de l'alerte d'urgence donc  
16 c'est pour se préparer. Pour ça, chacun qui a un service de téléphone qui soit mobile ou  
17 un téléphone fixe, le distributeur de service doit capturer les numéros de téléphone et  
18 l'adresse, le gouvernement par la suite va le codifier, il va codifier votre adresse pour  
19 que l'on puisse la trouver sur la carte qui va être utilisée pour l'alerte. Lorsque je suis  
20 arrivé en 2011, la lacune était là. C'était si on n'était pas là et qu'on voyage dans une  
21 zone qui est menacée, on serait exclu de l'alerte, parce qu'on ne va pas la recevoir. Et  
22 donc s'il y a quelqu'un qui visite et qui soit en dehors du groupe d'avertissement, donc  
23 ça, ça va aller vers les cellulaires, parce que c'était ça la lacune qu'il fallait combler  
24 dans le cas où toute personne, que ce soit des résidents ou quelqu'un qui passe ou qui  
25 travaille ou qui voyage pour affaires, c'est pour s'assurer que dans la zone  
26 d'avertissement, qu'il puisse avoir accès à ce système.

27                   **Me JOSHUA BRYSON:** OK, je vois. Et les messages qui sont  
28 envoyés, vous avez aussi la capacité d'envoyer des messages inclusifs qui vont

1 apparaitre sur votre... sur l'écran et aussi qui ne sont pas inclusif, c'est-à-dire qui seront  
2 sous forme de messages textos, SMS ?

3 **M. MICHAEL HALLOWES:** Ça a toujours été les SMS. La  
4 génération d'après, qui je pense, est livrée par une compagnie qui s'appelle Everbridge  
5 (phon.), qui est combinée avec les SMS originaux, de sorte à ce que l'opération du  
6 système, c'est-à-dire qu'il y ait un choix de système, s'il y a un gros, une grosse  
7 catastrophe, on va réduire la... qui va toucher la radiodiffusion. Ou alors pour savoir  
8 combien de personnes qui se trouvent sur place comment elles vont devoir réagir et  
9 intervenir.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Parfait. Merci, Monsieur Hallowes, c'était  
11 ça les questions des participants et des familles. Merci pour votre temps, merci  
12 Commissaire.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci Monsieur Bryson. Madame  
14 MacPhee.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PATRICIA MacPHEE:**

16 **Me PATRICIA MacPHEE:** Bon après-midi et permettez-moi de  
17 poser quelques questions ici. Avocate Patricia MacPhee du Procureur général du  
18 Canada. Vous avez décrit ce qui s'est passé à Sydney, je pense que c'était une  
19 fusillade dans un café à Sydney en Australie. Et à la suite de cet incident, vous avez  
20 tout de suite découvert que ce système de lancement d'alerte devait être utilisé. Est-ce  
21 que c'est bien cela ?

22 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est cela.

23 **Me PATRICIA MacPHEE:** Donc je reprends de ce point, lorsque ça  
24 a été utilisé pour des catastrophes naturelles ou des scénarios qui ont été décrits plus  
25 tôt.

26 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est bien ça. C'était dans nos  
27 réalisations qu'on pensait que c'était correct de l'avoir sur le papier et que c'était le  
28 même apprentissage. Ça a été partagé lors du sommet qui a eu lieu à Edmonton en

1 2015.

2

3 **Me PATRICIA MacPHEE:** Pouvez-vous me dire comment le  
4 changement a eu lieu, je veux dire après que ça soit reconnu que les renseignements  
5 publics peuvent être utilisés par la police. Comment ce changement a eu lieu ?

6 **M. MICHAEL HALLOWES:** L'information des usagers, informer les  
7 usagers, c'est la genèse initiale du système pour toute urgence de menace de vie et la  
8 recommandation, il était question de piloter cela pendant six mois pour voir comment ça  
9 se passe et comme je l'ai compris, c'est toujours... il est toujours là. C'est une pratique  
10 qui existe toujours, qui peut être utilisée dans tout cas d'urgence ou de menace de vie.

11 **Me PATRICIA MacPHEE:** Et avec ça, avez-vous eu besoin  
12 d'élargir le nombre d'usagers, si j'ai bien compris, pour utiliser les... par exemple dans  
13 des cas de maintien de l'ordre de la police, est-ce que les policiers avaient la  
14 permission d'utiliser le système ?

15 **M. MICHAEL HALLOWES:** Nous avons essayé, nous avons eu...  
16 nous avons formé 1200 personnes au sein de l'organisation, y compris les forces de  
17 police sur tous les territoires.

18 **Me PATRICIA MacPHEE:** Donc est-ce qu'il y a eu d'autres  
19 formations qui ont eu lieu après l'incident de Sydney où vous avez élargi l'étendue de  
20 ce système ?

21 **M. MICHAEL HALLOWES:** Madame MacPhee, ce que je peux  
22 vous dire c'est qu'il y a une rencontre qui a lieu sur une base annuelle entre tous les  
23 usagers de tous les territoires, donc c'est ça qu'on préparait avec eux pour l'avenir.

24 **Me PATRICIA MacPHEE:** Et donc lorsque vous faites, il y a la  
25 formation, donc pour vous assurer que tous les membres de la police sachent  
26 comment, ou apprennent comment utiliser le système ?

27 **M. MICHAEL HALLOWES:** Il y a des attentes que lorsqu'on  
28 amène les gens au centre pour être formé, qu'ils vont le prendre tel quel et pas sur la

1 base de leur interprétation.

2 **Me PATRICIA MacPHEE:** Savez-vous combien ça a pris à la suite  
3 de l'incident de Sydney, c'est-à-dire la décision d'élargir l'étendue de l'utilisation du  
4 système d'alerte, combien de temps ça a pris pour que cette action devienne  
5 opérationnelle et qu'elle soit utilisée par tous les australiens ?

6 **M. MICHAEL HALLOWES:** Non, je ne sais pas combien ça a pris  
7 de temps.

8 **Me PATRICIA MacPHEE:** Et par rapport aux utilisateurs autorisés,  
9 est-ce qu'ils sont limités dans des locations ou des lieux géographiques – à titre  
10 d'exemple, pour les organisations de polices dans des districts, est-ce qu'ils ont la  
11 capacité ou sont-ils en mesure de lancer des alertes à l'intérieur d'un périmètre délimité  
12 géographiquement?

13 **M. MICHAEL HALLOWES:** Ce que je sais, c'est que ç'a été assez  
14 délibéré parce qu'en raison de la redondance et d'autres raisons, le système peut gérer  
15 jusqu'à huit alertes simultanément partout en Australie pour justement lancer des  
16 alertes s'il y a des difficultés de le faire. Donc, c'est inter-États, c'est une interopérabilité  
17 entre États en Australie. Donc, au Canada... chacun des huit États a son propre... ses  
18 propres, bien sûr, agences de police d'intervention de secours, donc ils ont la capacité,  
19 ils sont en mesure et ils ont la permission de lancer des alertes sans... au-delà des  
20 frontières. Mais je reviens à mon premier point. En temps de crise, lorsqu'un autre État  
21 pourrait avoir des difficultés pour quelle que soit c'est-à-dire les raisons, il serait en  
22 mesure de lancer des messages, de transmettre des messages au nom d'un autre État  
23 à leur demande pour, bien sûr, utiliser leurs messages constructifs.

24 **Me PATRICIA MacPHEE:** D'accord. Pouvez-vous me dire un petit  
25 peu plus quelles sont les catégories des utilisateurs autorisés? Je pense que vous en  
26 avez mentionné... vous voulez un certain nombre... pouvez-vous nous dire qui a accès  
27 à ce système?

28 **M. MICHAEL HALLOWES:** Il y a trente... c'est des orga... il existe

1 38 organisations, donc c'est traditionnel que tout le service, lorsqu'on retourne à 2009,  
2 donc pour... par exemple, ce sont des services d'état d'urgence qui vont fonctionner  
3 dans le cas d'inondations, et donc, il y a eu quelques épisodes à Sidney où la police a  
4 été impliquée aussi. Et donc, il existe 38 seulement comparé au Canada aux services...  
5 par exemple aux organisations de services d'urgence du Canada.

6 **Me PATRICIA MacPHEE:** Je vais utiliser la... je vais parler de  
7 l'année 2015 parce que c'est ce que vous aviez mentionné pour Sidney.

8 **M. MICHAEL HALLOWES:** 2014.

9 **Me PATRICIA MacPHEE:** Ah, d'accord. Désolée, 2014. OK,  
10 d'accord. Merci.

11 Avez-vous des statistiques sur la fréquence de l'utilisation de ces  
12 systèmes par des policiers depuis que ça a commencé en 2014 ou 2015?

13 **M. MICHAEL HALLOWES:** C'est l'une des pièces que j'ai eues  
14 dans laquelle je n'ai pas eu de réaction.

15 **Me PATRICIA MacPHEE:** Savez-vous... avez-vous eu  
16 connaissance de quelconques statistiques?

17 **M. MICHAEL HALLOWES:** À part le site web, ça ne donne pas ce  
18 genre d'informations.

19 **Me PATRICIA MacPHEE:** Donc, ça ne présente pas les raisons.

20 **M. MICHAEL HALLOWES:** Tout ce que... c'est que j'ai dit dans  
21 mon examen.

22 **Me PATRICIA MacPHEE:** Est-ce que vous gardez la traçabilité du  
23 nombre des alertes de cette juridiction?

24 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui.

25 **Me PATRICIA MacPHEE:** Par exemple, sur une base annuelle?

26 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, oui, tout à fait. C'est en raison des  
27 mécanismes des conclusions. Par exemple, ça peut... il s'agit de financement parce  
28 que c'est... ça va dépendre du prix de chaque message.

1                   **Me PATRICIA MacPHEE:** Savez-vous s'il y a eu une grande  
2 augmentation au nombre d'alertes qui ont été publiées ou émises depuis qu'on utilise le  
3 système?

4                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Encore une fois, je n'ai pas les  
5 données. Ce que je vous dis, c'est que quand j'ai fini, nous l'avions utilisé, on va dire,  
6 pour 1 300 urgences à travers le pays pour transmettre environ 11 millions de SMS.  
7 donc, c'est pas très, très élevé.

8                   **Me PATRICIA MacPHEE:** Et lorsque vous assumiez votre rôle,  
9 est-ce que vous utilisiez le système pour des catastrophes naturelles? C'était ça à cette  
10 époque? C'est pour ça que vous utilisez le système?

11                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Comme je l'ai dit, c'était la genèse  
12 jusqu'à la fusillade du Café de 2014. Sinon, donc, en fin de compte, on n'a pas reconnu  
13 les capacités, l'importante capacité qui pouvait être possible.

14                   **Me PATRICIA MacPHEE:** Vous avez parlé un petit peu d'une  
15 étude qui a eu lieu en 2014 au sujet du public et de leur perception de l'utilisation du  
16 système, et je pense que vous aviez mentionné qu'il y avait des preuves d'alertes de  
17 l'époque?

18                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, il n'y avait pas de preuves. C'est  
19 un rapport très détaillé, je pense, sous forme de pièces.

20                   **Me PATRICIA MacPHEE:** Et juste en termes plus larges, c'est une  
21 pièce... vous avez dit que c'était un échantillon que vous aviez utilisé pour cette étude à  
22 travers toute l'Australie et d'autres personnes qui... dans un cas similaire, par exemple  
23 combien de messages reçus en un laps de temps quelconque?

24                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Sur la base du sondage, ce sont les  
25 communautés qui ont reçu les alertes pendant les deux années pendant lesquelles le  
26 système était utilisé, je pense que les expéditeurs, il me semble être le plus significatif,  
27 le groupe plus signifiant, le plus important.

28                   **Me PATRICIA MacPHEE:** Y a-t-il une idée... c'est-à-dire avez-vous

1 une idée sur le nombre moyen du nombre qui ont reçu des alertes en un temps donné?

2 **M. MICHAEL HALLOWES:** Comme vous pouvez l'imaginer, à  
3 travers l'Australie, vu la nature, sur une base quotidienne, c'est clair que ça ne va pas  
4 être pareil partout.

5 **Me PATRICIA MacPHEE:** Vous avez parlé ce matin de la  
6 technologie utilisée en Australie pour ce qui est de l'utilisation du système de textos et  
7 je pense que vous aviez dit que la technologie qui va permettre à un message d'être  
8 ciblé, de cibler une région géographique et que les utilisateurs autorisés qui envoient ce  
9 message peuvent utiliser cette technologie par rapport à ce message, par exemple s'il y  
10 a un incendie, les... pour que les personnes doivent évacuer la région, et donc, vous  
11 allez faire appel à cette... vous allez utiliser cette technologie pour justement en savoir  
12 plus sur les ressources ciblées, c'est bien ça?

13 **M. MICHAEL HALLOWES:** Oui, c'est bien ça. Oui, donc, bien sûr,  
14 l'envoi du SMS est configuré automatiquement dans le système, et donc, moi, quand  
15 j'envoie un message, on va voir qu'il est réussi, il est reçu, et donc cette capacité nous  
16 a été offerte par l'opérateur. Le polygone va aller à l'un des fournisseurs de services, il  
17 va retourner par... en moins de 10 secondes, et donc, pour savoir ce qu'il y a dans  
18 cette... une zone donnée, et lorsque vous établissez le message à envoyer, ensuite il y  
19 a retour de ces *cell phones* dont le système a livré le message avec succès ou avec...  
20 a réussi à délivrer le message. Donc ce qu'il y a, c'est que le polygone le fait  
21 répétitivement, c'est-à-dire à répét... de façon répétitive, et donc, on va voir le nombre  
22 de messages qui seraient restés dans la région de... à évacuer. Donc, la nouvelle  
23 technologie va traduire ces données de sorte à ce qu'on puisse visualiser ça. Donc, il  
24 n'y avait pas... cet élément n'était pas possible – la raison pour laquelle aux Pays-Bas il  
25 y a eu la radiodiffusion justement pour servir de deuxième option.

26 **Me PATRICIA MacPHEE:** Donc, le message, on doit envoyer un  
27 texto, un SMS, et utiliser cet élément particulièrement dans une zone géographique  
28 donnée, n'est-ce pas? C'est ça?

1                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Peut-être que moi, j'ai mal expliqué.  
2 Vous n'avez pas besoin de continuer à envoyer le message. Vous allez envoyer le  
3 polygone au système pour que le système puisse l'envoyer. Bien sûr, les cellulaires  
4 peuvent être... peuvent continuer à être utilisés, mais vous n'avez pas besoin d'envoyer  
5 l'alerte. Vous n'avez... vous garder... bien sûr, vous continuez à demander et vous  
6 allez recevoir les informations.

7                   **Me PATRICIA MacPHEE:** Merci de clarifier tout ça. Donc  
8 maintenant, on utilise justement les utilisateurs d'avoir cette capacité d'être en mesure  
9 d'utiliser cette technologie pour déterminer votre téléphone cellulaire et votre zone  
10 géographique?

11                   **M. MICHAEL HALLOWES :** Oui. C'est la première des choses que  
12 le système fait lorsque vous cliquez sur le « Envoyer » ou l'envoi du polygone et ça se  
13 passe en 10 secondes pour, bien sûr, aller, être... et aussi, ça va vous donner combien,  
14 le nombre de cellulaires qui ont reçu le message.

15                   **Me PATRICIA MacPHEE :** Donc, je suis curieuse s'il y aurait, par  
16 exemple, l'utilisation du système, si jamais il y a la surveillance, est-ce qu'il y a une  
17 agence qui va assurer que le système est utilisé selon les coordonnées pour alerter le  
18 public ou le grand public ou tous ces utilisateurs autorisés que vous avez... dont vous  
19 avez parlé, est-ce qu'il y aurait une surveillance qui va assurer qu'il n'y ait pas d'abus  
20 ou de mauvaise utilisation?

21                   **M. MICHAEL HALLOWES :** Oui, absolument. Donc, en tant que  
22 commissaires et les délégués qui sont responsables du système administratif, mon but,  
23 c'est de garder l'œil sur chaque connexion de chaque individu et de leur utilisation du  
24 système et qu'on peut le voir, on peut voir le polygone, on peut voir le contenu du  
25 message, on peut voir la livraison réussie et il y a plusieurs autres éléments qui vont  
26 concerner ce message. Donc, ce qu'on peut voir, on peut voir l'accès parce qu'on a  
27 besoin de deux choses : la première, bien sûr, de garder un œil sur le système et  
28 deuxièmement, d'assurer que l'on fait ça parce que sinon, on va sortir du système.

1                   **Me PATRICIA MacPHEE** : Merci. Est-ce que vous connaissez la  
2 Charte des droits et libertés du Canada?

3                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Non, pas tellement, je ne connais pas  
4 les détails de cette charte.

5                   **Me PATRICIA MacPHEE** : Je me demandais si vous la  
6 connaissiez; c'est un document constitutionnel qui établit certains droits et libertés et  
7 certains recours aussi. Je me demandais si vous aviez un document semblable en  
8 Australie?

9                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Tout ce que je peux vous dire, c'est  
10 qu'après avoir mis en place les exigences et les critères et comprenant qu'il fallait traiter  
11 les données cellulaires de manière licite, il y avait une lacune législative. Tout le monde  
12 voulait cet objectif qui nous permettait de les utiliser, ces données. Et si je peux vous le  
13 dire, l'intéressant de cette étude, c'est qu'après avoir exploité ce système pendant deux  
14 ans et après avoir invité, sondé le monde, 82 % des répondants ont dit qu'après leur  
15 expérience d'une alerte, trouvaient qu'il fallait prioriser leur sécurité personnelle au-delà  
16 de toute question de vie privée, de protection de la vie privée.

17                   **Me PATRICIA MacPHEE** : Une autre question : ma collègue vous  
18 a demandé ce matin à propos d'une présentation donnée en 2015 au Canada, 4010  
19 marquée comme pièce 1353 et on vous a fait regarder la page 19 de ce document, ce  
20 matin. Merci, Madame la registraire.

21                   Et vous avez discuté de l'implication de la collectivité. Est-ce que  
22 vous pouvez nous expliquer davantage la nature de cette implication?

23                   **M. MICHAEL HALLOWES** : Je crois que ça se trouve dans un  
24 acétate précédent, mais nous, on envoie de l'information et on s'attend à ce que la  
25 collectivité reçoive cette information et qu'elle réponde comme collectivité à ce qui aura  
26 été reçu. Et dans la partie de la sensibilisation communautaire, il y a une attente que les  
27 gens vont aider à leur voisin de comprendre l'alerte ou s'ils n'ont pas encore reçu, les  
28 informer. Donc, il s'agirait de travailler ensemble.

1 **Me PATRICIA MacPHEE** : Merci – ce sont mes questions.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci Maître MacPhee. Maître  
3 Young?

4 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me RACHEL YOUNG :**

5 **Me RACHEL YOUNG** : Merci, Commissaire MacDonald. Et encore  
6 une fois, bonjour Monsieur Hallowes. Vous avez parlé de la sensibilisation du public et  
7 vous avez dit qu'il s'agissait entre autres d'informer le public qu'il ne devrait pas mettre  
8 un fardeau supplémentaire sur les services d'urgence pendant la période d'alerte.  
9 Donc, qu'est-ce que le public devrait faire ou ne pas faire quand il reçoit une alerte?

10 **M. MICHAEL HALLOWES** : D'abord, il ne faut pas composer le 9-  
11 1-1; ce n'est pas la bonne réponse à ce que l'on cherche. La réponse est de tenir  
12 compte de et d'agir en fonction des directives qui se trouvent dans le message. Le  
13 message sera très clair et il va vous donner un lien qui vous amène à un site web que...  
14 plus d'information que ce que l'on pourra fournir dans un SMS. Il y aura toujours un lien  
15 qui vous permettra de chercher davantage de renseignements sur le web, sur l'internet.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, le grand public vont voir... va voir  
17 dans le message SMS qu'il ne faut pas appeler le 9-1-1, n'est-ce-pas?

18 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact, oui. Dans un premier  
19 temps, on ne savait pas comment le SMS permettrait de mettre, d'envoyer un texte. Si  
20 vous envoyez un texto avec plus de 160 caractères, il se peut que la deuxième partie  
21 du message arriverait avant la première. On ne le savait pas, donc dans un premier  
22 temps, on envoyait que de petits textos avec un certain nombre de caractères.

23 Aujourd'hui, il n'y a pas ce problème, mais donc, ça limitait à l'époque quel contenu on  
24 pouvait y inclure. Maintenant, les messages peuvent être plus longs, beaucoup plus  
25 longs, mais assez longs pour communiquer, pour véhiculer le message nécessaire et  
26 toute autre instruction pertinente – par exemple, ne composez pas le 9-1-1 ou son  
27 équivalent en Australie.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous connais... est-ce qu'il y a

1 eu un problème quand les gens appelaient le 000 en Australie?

2 **Me RACHEL YOUNG** : Quelques personnes m'ont parlé du fait...  
3 m'ont communiqué qu'il y aura des centres téléphoniques qui seraient débordés et qu'il  
4 ne serait pas possible d'envoyer autant de SMS. On n'a jamais eu de problèmes quand  
5 la taille moyenne d'une campagne représentait ou 8 500. À 500 par seconde, il n'y avait  
6 aucun problème de congestion; il n'y a jamais eu non plus quelqu'un qui imitait le  
7 numéro. Il n'y a jamais eu quelqu'un qui essayait de se faire passer pour nous – je n'ai  
8 jamais eu cette expérience-là.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, c'est les gens qui font semblant  
10 d'envoyer une alerte?

11 **M. MICHAEL HALLOWES** : C'est exact. Donc, il faudrait qu'ils  
12 aient une feuille de contact, car ces alertes d'urgence sont envoyées sur plusieurs  
13 canaux simultanément, donc il est très possible que les gens peuvent comprendre que  
14 ce n'est pas corroboré. Si jamais ... puisque le message arrive par plusieurs canaux à  
15 la fois simultanément, il serait assez facile de repérer qu'il y a un message qui essaie  
16 de se faire passer pour nous.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Si on ne peut pas appeler le 911 pendant  
18 ce moment-là, est-ce qu'il y a des moyens de faire le tri des appels du public, des  
19 appels entrants pour que les intervenants puissent faire le tri entre l'information utile et  
20 non utile et aussi pour établir la bonne dotation personnelle?

21 **M. MICHAEL HALLOWES** : Moi, je dirais que non – à part qu'à  
22 Victoria, nous avons un centre téléphonique pour toutes les organisations des services  
23 d'urgence avec un pôle central à Melbourne et l'autre, un pôle secondaire à Padorak.

24 Et donc, là où le premier pôle est débordé, ce serait le pôle  
25 auxiliaire qui prendrait la relève. Donc c'était sept millions de personnes à l'époque.

26 **Me RACHEL YOUNG**: C'était donc un centre de débordement.

27 **M. MICHAEL HALLOWES**: C'est ça, qui offre la même capacité  
28 que le pôle central, mais peut aussi faciliter le débit qui provient de ce pôle central ou

1 faciliter l'acheminement de ces messages.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Donc mettons qu'il arrive une inondation et  
3 que l'on recommande que les gens... qu'il y ait l'évacuation des gens. Est-ce qu'une  
4 personne pourrait indiquer qu'il choisit quand même de rester ? Mettons que vous avez  
5 un service géo dépendant et vous voyez que certaines personnes ne sont pas  
6 déplacées et que l'inondation arrive et que vous devez décider qui il faut aller chercher.  
7 Donc vous ne savez pas, en voyant un point sur la carte si cette personne est dans le  
8 pétrin et ne peut pas quitter ou qu'il a décidé de rester, parce qu'il veut protéger sa  
9 maison.

10 **M. MICHAEL HALLOWES:** Ce n'était pas disponible à l'époque,  
11 mais plus récemment dans les webinaires auxquels j'ai participé sur la scène  
12 internationale, j'ai fait beaucoup de recherches et les fournisseurs des plateformes  
13 disponibles maintenant peuvent permettre aux instances utilisateurs d'établir un MSS  
14 qui contient des directives. Par exemple, vous pouvez indiquer « 1 », ça veut dire que  
15 j'ai reçu les directives et que je vais me conformer. « 2 », je reçois le message, mais je  
16 vais choisir par exemple de rester. Ou « 3 », ça veut dire que j'ai besoin de secours.

17 Donc si cette capacité existe, c'est une des options SMS qui existe,  
18 mais ça ne marche pas avec la diffusion cellulaire. Je ne sais pas s'il y a des pays qui  
19 l'ont déjà adoptée, mais pendant les webinaires de 2020, 2021, c'était une nouvelle  
20 fonctionnalité que les fournisseurs internationaux des capacités avaient... des  
21 technologies, avaient élaboré en reconnaissant les avantages de l'établissement de la  
22 communication bidirectionnelle. Non seulement à l'intérieur d'un pays, mais aussi pour  
23 les citoyens qui sont en voyage dans d'autres pays, afin de pouvoir les rejoindre  
24 pendant les désastres, les catastrophes naturelles, par exemple le tsunami de 2004. Et  
25 je parle de ma propre expérience, j'ai utilisé le système du Royaume-Uni afin d'identifier  
26 tous les citoyens du Royaume-Uni avec leur... par téléphone cellulaire, dans tous les  
27 pays qui avaient été affectés par le tsunami et en envoyant un message pertinent au  
28 pays dans lequel ils se trouvaient. Alors c'était cela.

1                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc pour cela, il faudrait avoir des  
2 renseignements des abonnés individuels. Comment est-ce qu'on le saurait ?

3                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Donc si on sait où sont les abonnés on  
4 pourrait, par exemple pendant la crise de la COVID, quand le citoyen canadien arrive  
5 au pays, il recevrait l'appel d'isolement l'obligeant à se confiner. Par exemple on peut  
6 découvrir que ce téléphone se réenregistre, il est de retour au pays et donc, on peut  
7 envoyer un message. C'est dans la présentation que j'ai donné à la CCP, par exemple,  
8 et aux organisations... les OGU [sic].

9                   Donc quand vous voyagez avec votre téléphone cellulaire et que  
10 vous, mettons que vous descendez de l'avion à Londres, votre téléphone cellulaire va  
11 se raccorder au réseau d'Angleterre. On va déterminer que cette personne est solvable  
12 et ensuite on va par exemple que c'est quelqu'un qui peut utiliser le cellulaire. Et au  
13 Canada, vous allez être enregistré comme quoi vous êtes au Canada et que vous êtes  
14 en *roaming*. Donc cette information est disponible et les services publics peuvent les  
15 utiliser pendant les moments de crise afin d'envoyer des messages.

16                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc vous êtes en itinérance ou en  
17 déplacement.

18                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Donc on découvre que l'appareil est en  
19 outre-mer sans connaître la personne, on n'a pas de données sur la personne. Ça  
20 fonctionne par la carte SIM, qui a le code payé. Ce qui va identifier que vous n'êtes pas  
21 d'ici et donc que vous êtes en train de vous enregistrer sur le réseau du pays d'origine.

22                   **Me RACHEL YOUNG:** Donc M. Bryson vous a posé une question  
23 sur l'essai du système en alerte de 2018 et vous nous avez dit que cela n'a pas rejoint  
24 une grande majorité des citoyens canadiens, car il y avait beaucoup de gens qui  
25 n'avaient pas encore le 4G à l'époque. Et donc, moi, ce que je voudrais savoir c'est est-  
26 ce que vous savez le nombre de personnes qui ont reçu cette communication était plus  
27 faible dans les zones rurales qu'urbaine ?

28                   **M. MICHAEL HALLOWES:** Je ne pourrais pas nécessairement le

1 dire, mais c'est sur mon site web. Il y avait une bande dessinée dans l'un des journaux  
2 internationaux, cette déception parmi les... qui illustre la déception des canadiens qui  
3 n'avaient pas été rejoints par cellulaire. Le message qui indique que l'essai se fera est  
4 envoyé par SMS, donc les gens reçoivent le SMS, mais finalement l'alerte passe par  
5 diffusion cellulaire. Et donc, vous avez soulevé des attentes que les gens vont pouvoir  
6 participer à l'essai et ensuite, vous leur... vous créez de la déception chez eux.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Merci, ce sont mes questions.

8 **M. MICHAEL HALLOWES:** Merci.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Fitch.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, Monsieur Hallowes. Commissaire  
11 Fitch. Vous ce matin, vous vous êtes référé au groupe CSRGU, les cadres supérieurs  
12 responsables de la gestion des urgences et vous avez parlé d'une réunion au Canada  
13 en 2015. Est-ce que vous pouvez répéter ces éléments pour moi ?

14 **M. MICHAEL HALLOWES:** Je ne suis pas sûr d'avoir bien capté  
15 cela.

16 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc il y avait un intérêt pour que certains  
17 chefs de police ou des membres de la CACP y participent.

18 **M. MICHAEL HALLOWES:** Ce que je décrivais c'était le sommet  
19 des alertes publiques, organisé par Alberta Emergency Management à Edmonton, le 17  
20 et le 18 février 2015. C'était un grand public avec plusieurs fournisseurs de services et  
21 des conférenciers comme le moi-même, ayant une certaine connaissance de première  
22 main. Et ça devait être donc un échange de connaissances afin d'aider la CRTC à  
23 élaborer les alertes. Il y avait une demande après ma conférence de faire un groupe de  
24 discussion animé par CSRGU et assisté par... et avec la participation de bien des gens.  
25 Il y avait des gens, il y avait quelqu'un de représentant des chefs de police qui avaient  
26 demandé de participer à ce groupe de discussion et cela a été refusé.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc ça, c'est, ça cadre avec mes notes.  
28 Merci. L'autre question que j'avais pour vous, et peut-être que je vous demande de

1 spéculer, mais peut-être que vous avez une certaine connaissance personnelle de cela,  
2 mais vous avez dit que l'utilisation directe n'est pas fréquente au Canada et selon votre  
3 compréhension, la GRC a maintenant l'accès direct aux alertes publiques. Pouvez-vous  
4 nous dire pourquoi l'accès direct ne serait pas de l'intérêt des agences de police, quel  
5 serait l'inconvénient ?

6 **M. MICHAEL HALLOWES:** Pour moi, je ne vois pas  
7 d'inconvénients. Je pense qu'il... je ne comprends pas ça, je pense que c'est  
8 nécessaire de l'avoir pendant une crise, mais je comprends la genèse de cette décision.  
9 Car nous, on n'a pas inclus la police non plus en Australie, parce que le système est...  
10 système portait sur les catastrophes naturelles, c'était donc le ressort des états et des  
11 autres services d'urgence. Ce n'était qu'une fois qu'un exemple d'une situation de  
12 criminalité, donc le siège de Lindt, le Café de Lindt qui est arrivé, ce n'était que là que  
13 l'on avait décidé qu'il fallait aussi intégrer les capacités policières et c'est là que je me  
14 suis assuré à effectuer le virage pour que le virage soit effectué.

15 **COMMISSAIRE FITCH:** Commissaire Stanton [sic], merci. Non...

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors, merci beaucoup, Monsieur  
17 Hallowes, non seulement de votre temps aujourd'hui, mais aussi... ce qui vous amène  
18 en soirée, mais... en Angleterre, mais votre temps de préparation, mais surtout de votre  
19 intérêt et de votre bonne volonté de nous aider, c'est très, très apprécié, et on a hâte de  
20 vous revoir demain dans le contexte de la table ronde. Merci encore.

21 **M. MICHAEL HALLOWES:** Merci. C'est un privilège pour moi. Je  
22 suis ravi d'avoir pu vous aider.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Merci.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Young.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Commissaires, j'ai un certain nombre de  
26 documents que je voudrais déposer en preuve. Il y a un document qui est en... qui vient  
27 de la section sur les accessoires de police, monsieur Bryson a mentionné ce document  
28 dans sa soumission et je crois qu'il serait utile de le déposer en preuve. C'est

1 COMM0048489, « Courriel du commandant de la GRC de l'Île-du-Prince-Édouard en  
2 date du 29 avril 2020 sur les informations concernant le bulletin de sécurité des agents  
3 et les accessoires de police ».

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Il s'agit du 1356.

5 **--- PIÈCE No. 1356 :**

6 (COMM0048489) Courriel du commandant de la GRC de l'Île-du-  
7 Prince-Édouard en date du 29 avril 2020 sur les informations  
8 concernant le bulletin de sécurité des agents et les accessoires de  
9 police

10 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, Monsieur et Mesdames les  
11 Commissaires, il y a eu des renseignements rassemblés lors des entretiens de la  
12 Commission en vertu de l'assignation à comparaître qui étaient pertinents à Alert  
13 Ready, mais c'était pas pertinent pour vous présenter comme des preuves orales, mais  
14 je veux vous mettre... je veux déposer ces documents que vous pourrez lire une fois  
15 qu'ils sont déposés.

16 Il y a notamment trois transcriptions d'interviews à la Commission  
17 avec des gens que vous avez entendus (inintelligible) qui ont parlé à la Commission. La  
18 transcription de l'entretien avec la Commission avec Glen Mason – M-A-S-O-N –,  
19 COMM0053758.

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est le 1357.

21 **--- PIÈCE No. 1357 :**

22 (COMM0053758) Transcription de l'entretien de Glen Mason avec  
23 la Commission des pertes massives

24 **Me RACHEL YOUNG:** Ou la pièce et la transcription de l'entretien  
25 avec Michael Bennett, COMM0056395.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1358.

27 **--- PIÈCE No. 13578 :**

28 (COMM0056395) Transcription de l'entretien de Michael Bennett

1 avec la Commission des pertes massives

2 **Me RACHEL YOUNG:** Transcription de l'entretien avec la  
3 Commission avec Dominic Fewer – F-E-W-E-R –, 0054263.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1359.

5 **--- PIÈCE No. 1359 :**

6 (COMM0054263) Transcription de l'entretien de Dominic Fewer  
7 avec la Commission des pertes massives

8 **Me RACHEL YOUNG:** Prochain document, c'est une politique de  
9 la GRC, « OM [Réécriture] – Chapitre 2.15 « Infractions au Code criminel – Personnes  
10 – Devoir d'obliger », 0042195 [sic].

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1360.

12

13 **--- PIÈCE No. 1360 :**

14 (COMM0042985) OM [Réécriture] – Chapitre 2.15 « Infractions au  
15 Code criminel – Personnes – Devoir d'obliger »

16 **Me RACHEL YOUNG:** Prochain document, c'est le  
17 COMM0001387, ça s'appelle « Les communications médicales – Le Centre des  
18 communications médicales – Accidents majeurs – Rapport suite aux accidents majeurs  
19 – Activités de Portapique, 18-19 avril 2022 ».

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Et ça, c'était identifié  
21 auparavant comme le 412, alors on n'a pas besoin de l'avoir comme nouvelle pièce.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Le prochain document, c'est « VON  
23 (Victoria Order of Nurses) – Rapport de réactions aux incidents critiques en Nouvelle-  
24 Écosse », COMM049653.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Cela était identifié  
26 auparavant 478.

27 **Me RACHEL YOUNG:** On a passé du temps pendant la pause, on  
28 a voulu éliminer les dédoublements, mais on en a remarqué quelques-uns, c'est le

1 COMM0057407, un courriel de Paul Vickers à Christine Carrier et Jason Mew en date  
2 du 2 février 2020 sur le programme d'Amber Alert... de Alerte Amber.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1361

4 **--- PIÈCE No. 1361 :**

5 (COMM0057407) Courriel de Paul Vickers à Christine Carrier et  
6 Jason Mew en date du 2 février 2020 sur le programme d'alerte  
7 Amber

8 **Me RACHEL YOUNG:** La prochaine, c'est COMM0001008,  
9 « Système d'agrégation et de dissémination national de Pelmorex, document officiel, le  
10 14 novembre 2014 ».

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ç'a été identifié  
12 auparavant par 1259.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Mieux vaut deux fois que pas du tout.  
14 Le prochain document, c'est COMM0043...

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Celui-là a été identifié  
16 aussi comme le 1269.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Désolée.

18 Et celui-ci, je suis plutôt certaine, c'est le COMM0036304, c'est une  
19 page web « Chronologie – Alertes nationales publiques au Canada ».

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1362.

21 **--- PIÈCE No. 1362 :**

22 (COMM036304) Chronologie – Alertes nationales publiques au  
23 Canada

24 **Me RACHEL YOUNG:** Le prochain, c'est un rapport d'expert,  
25 Monsieur et Mesdames les Commissaires, auquel on fera probablement référence  
26 demain à la table ronde, COMM0055672, un rapport d'expert sur les communications,  
27 l'interopérabilité des communications et le système « En Alerte » par les auteurs Davis  
28 et McNeil – M-C-N-E-I-L –, et également y'a des documents sources à déposer aussi.

1                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1363, et les documents  
2 sources seront exhibés [sic]... seront exposés en conséquence.

3 **--- PIÈCE No. 1363 :**

4                   (COMM0055672) Rapport d'expert sur les communications,  
5 l'interopérabilité des communications et le système « En Alerte »  
6 par les auteurs Davis et McNeil et documents sources

7                   **Me RACHEL YOUNG:** COMM0032 [sic], « SIT-WRAP-2COMS  
8 (phon.) – Système de 'En Alerte', Nouvelle-Écosse ».

9                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1364.

10 **--- PIÈCE No. 1364 :**

11                   (COMM0023742) Sit Rep to COMM - NS Alert Ready System, H  
12 Division I

13                   **Me RACHEL YOUNG:** COMM0056447, « Manuel des opérations  
14 de la GRC – Chapitre 16.5 'Les alertes à l'intention du public' ».

15                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1365.

16 **--- PIÈCE No. 1365 :**

17                   (COMM0056447) Manuel des opérations de la GRC – Chapitre  
18 16.5 « Les alertes à l'intention du public »

19                   **Me RACHEL YOUNG:** COMM0057349, une lettre sur le Système  
20 national d'alertes publiques de Raymond thiberge.

21                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1366.

22 **--- PIÈCE No. 1366 :**

23                   (COMM0057349) Lettre sur le Système national d'alertes publiques  
24 de Raymond Thiberge

25                   **Me RACHEL YOUNG:** COMM0057350, « Questions de sécurité –  
26 L'impact sur les mesures d'alertes sur les langues officielles ».

27                   COMM00... « Le système d'alerte de masse Everbridge » fourni  
28 par Jennifer Justy – J-U-S-T-Y, c'est une présentation PowerPoint.

1 **--- PIÈCE No. 1367 :**

2 (COMM0057350) A Matter of Respect and Safety - The Impact of  
3 Emergency Situations on Official Languages

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1368.

5 **--- PIÈCE No. 1368 :**

6 (COMM0057368) Système d'alerte de masse Everbridge fourni par  
7 Jennifer Justy

8 **Me RACHEL YOUNG:** COMM00057353, capture d'écran de  
9 Twitter de CityNews et alertes d'urgence le 8 avril 2022.

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1369.

11 **--- PIÈCE No. 1369 :**

12 (COMM00057353) Capture d'écran de Twitter et alertes d'urgence  
13 du 8 avril 2022

14 **Me RACHEL YOUNG:** COMM00057392, un rapport dans les  
15 médias des alertes d'urgence préparé par la Commission des pertes massives, l'équipe  
16 de recherche et des politiques de la Commission.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1370.

18 **--- PIÈCE No. 1370 :**

19 (COMM00057392) Rapport dans les médias des alertes d'urgence  
20 préparé par la Commission des pertes massives, l'équipe de  
21 recherche et des politiques de la Commission

22 **Me RACHEL YOUNG:** COMM0057393, une exploration de  
23 l'exactitude quant au système d'alertes mobile au Canada, c'est un rapport de  
24 consultants pour le CRTC en date du 15 janvier 2021.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1371.

26 **--- PIÈCE No. 1371 :**

27 (COMM00057392) Exploration de l'exactitude quant au système  
28 d'alerte mobile au Canada, rapport de consultants pour le CRTC en

1 date du 15 janvier 2021

2 **Me RACHEL YOUNG:** COMM0043871, Système national d'alertes  
3 public – Les lignes directrices sur l'apparence commune de la Sécurité publique  
4 Canada.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1372.

6 **--- PIÈCE No. 1372 :**

7 (COMM0043871) Système national d'alertes public – Les lignes  
8 directrices sur l'apparence commune de la Sécurité publique  
9 Canada

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et finalement, COMM00057351, « Les  
11 réseaux sociaux dans la gestion des situations d'urgence et une évaluation des  
12 compétences ».

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1373.

14 **--- PIÈCE No. 1373 :**

15 (COMM00057351) Les réseaux sociaux dans la gestion des  
16 situations d'urgence et une évaluation des compétences

17 **Me RACHEL YOUNG:** Voilà, c'était les documents à déposer pour  
18 l'instant, Monsieur et Mesdames les Commissaires.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, Maitre Young.

20 Monsieur VanWart, ensuite, on entendra parler les avocats des  
21 participants sur les représentations sur les aspects relatifs à En Alerte. Je voulais  
22 aborder une demande, une requête en cours de certains des participants; le 4 mai, il y  
23 avait Monsieur Bracken, de l'Association nationale des armes à feu du Canada et  
24 Monsieur Giltaca, de la Coalition canadienne pour le droit des armes à feu, la CCFR.  
25 En partie de leurs représentations, il y avait deux rapports qui ont été soumis par le  
26 NFA et le CCFR; l'un a été rédigé par le docteur Gary Mauser et l'autre par le docteur  
27 Caillin Langmann.

28 Nous avons accepté ces rapports de ces deux organisations

1 comme des représentants autoreprésentés, sans passer par une qualification, une  
2 procédure de qualification formelle. Au lieu, les rapports seront accordés la valeur dont  
3 estime la Commission.

4 Monsieur Bracken, dans ses arguments, nous a également  
5 demandé de faire comparaître le docteur Langmann dans nos procédures. Nous ne  
6 considérons pas que ce soit nécessaire d'entendre parler davantage... de comparaître  
7 Docteur Langmann, le Docteur Langman.

8 Merci Monsieur VanWart... Maître VanWart, plutôt.

9 **Me JAMIE VanWART** : Merci, Monsieur et Mesdames les  
10 commissaires. Les participants ont été invités à faire des arguments sur le sujet des  
11 alertes en cas d'urgence et peuvent être faites à l'écrit, à l'oral ou les deux. Cet après-  
12 midi, il y a trois ensembles d'arguments aujourd'hui qui seront présentés à la  
13 Commission. Tout d'abord, ce sera Josh Bryson de Chester Law, qui représente la  
14 famille Bond.

15 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me JOSHUA BRYSON :**

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Désolé, je me rends... Merci, Monsieur et  
17 Mesdames les commissaires. J'ai quelques commentaires brefs à ce stade-ci des  
18 procédures sur les alertes au public. Ce sujet a été divisé en trois documents  
19 fondamentaux; les deux autres fondamentaux qui sont encore à venir, c'est les  
20 communications publiques de la GRC à l'attention du public. Alors, la plupart de mes  
21 arguments seront faits de là; je veux par contre prendre quelques minutes pour  
22 regarder le mandat, l'avenir du mandat en ce qui a trait... suite à l'événement et le  
23 système d'alerte à l'intention du public.

24 Le système En Alerte, on a eu l'avantage d'entendre parler l'expert  
25 Michael Hallowes. En Alerte semblait un outil important pour faire savoir les avis publics  
26 des dangers, alors que les réseaux sociaux ont besoin de beaucoup plus de choses –  
27 le réseau, il y a les appareils suivent une application précise pour accéder à cette  
28 application-là sur l'appareil pour s'assurer que vous voyez le contenu. C'est pas

1 suffisant d'avoir Twitter; vous devez regarder Twitter de façon active et regarder un  
2 compte que vous suivez afin de recevoir le message. Alors, certainement, il y a  
3 plusieurs étapes en cours de route où le public va être réduit, diminuer.

4                   Alors, il y a des avantages positifs au niveau d'En Alerte. Ils ont un  
5 protocole d'entente avec le Bureau de gestion des urgences pour être un utilisateur  
6 autorisé du système et également un manuel depuis 2020. Mais il y a deux écorches  
7 qu'il faut quand même signaler : l'un est en ce qui a trait aux Ressources naturelles  
8 qu'on aura besoin d'avoir au niveau des preneurs d'appels pour traiter des appels qui  
9 rentrent en raison de l'alerte. Monsieur Hallowes a une certaine confiance que cela  
10 pourrait être réduit par la sensibilisation du public. Je fais référence à l'utilisation du 24  
11 avril qui a donné lieu à un volume d'appel et dans le rapport des membres, il y a 29%  
12 qui n'a même pas été traité et peut-être qu'avec la sensibilisation qu'on donne au  
13 public, ce problème-là sera diminué. Mais si l'alerte d'urgence était utilisée demain, il  
14 n'y a pas eu de sensibilisation depuis les pertes massives et c'est probablement que le  
15 CCO serait inondé d'appels. Alors, c'est un accord à combler, qui devrait être comblé.

16                   La situation, le rapport de la GRC, dans le rapport du 24 avril qui  
17 indiquait qu'augmenter le nombre de preneurs d'appels à court terme est un défi, c'est  
18 un défi à ce stade-là, paraît-il – mais cela n'a pas été résolu dans le manuel des  
19 opérations. La résolution, c'est de faire entrer davantage de ressources au fur et à  
20 mesure qu'on en a besoin. Mais cela est... ce rapport ne suggère pas que le problème  
21 de ressources identifié le 24 avril 2020 a été résolu du tout par le manuel d'opération...  
22 des opérations.

23                   Voilà, c'était les écarts que je modifie en fonction... mais je peux  
24 suivre l'expert dans ce domaine. Alors, je modifie mes arguments un peu, fondé sur ce  
25 qu'on vient d'entendre. Le deuxième écart qui est clair, c'est l'enjeu lié au réseau 4G; il  
26 s'agit d'un nouveau renseignement. Il semblerait que les alertes qui sont envoyées ne  
27 sont pas reçues par tous les utilisateurs des téléphones cellulaires; c'est un problème,  
28 alors. C'est un autre écart dans lequel il faudrait faire enquête.

1                                   Alors, voilà mes... merci bien de votre écoute et voilà, il s'agit de  
2 mes arguments.

3                                   **Me JAMIE VanWART** : Sandra McCulloch, de Patterson Law. Ce  
4 cabinet représente plusieurs des familles les plus touchées. Elle présentera des  
5 arguments à vous, les commissaires, ensuite. Bonjour, Maître McCulloch.

6 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me SANDRA McCULLOCH :**

7                                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Désolée, bon après-midi, Monsieur  
8 et Mesdames les commissaires.

9                                   Je veux répéter une emphase que Patterson représente plusieurs  
10 des familles de ceux qui sont décédés et également des individus qui ont été nommés  
11 comme participants parmi ceux-là qui sont les plus touchés.

12                                   Monsieur et Mesdames les commissaires, en mot d'ouverture, j'ai  
13 été frappée par le mot d'ouverture de la commissaire Fitch quand elle rappelait au  
14 public, de l'invitation du public qu'elle voulait entendre parler de tout le monde qui avait  
15 quelque chose à partager. Alors, dans cette esprit-là, je vais lancer mes commentaires  
16 avec ma propre histoire; c'est tout à fait insignifiant comparé à l'histoire de mes clients,  
17 mais c'est tout à fait pertinent à ce sujet.

18                                   Le matin du 19 avril 2020, j'étais chez moi avec ma famille, j'étais à  
19 l'extérieur, je jouais avec mes deux enfants d'âge prématernelle. J'avais mon téléphone  
20 cellulaire, je prenais des photos, on jouait dans la cour arrière. Pour contexte, je suis à  
21 huit minutes du Petro Canada de Elmsdale. Je reçois un texto d'un ami à 11 h 25 qui  
22 me dit : les directions, les directives de rester à l'intérieur, de fermer les portes à clé et  
23 qu'il y avait un tireur actif dans la zone. Il avait reçu un appel d'un ami qui avait de la  
24 famille qui était des membres de la GRC et eux, ils ont envoyé une alerte privée à leurs  
25 êtres... à leurs proches. C'est comme ça que moi, j'ai appris les événements des pertes  
26 massives ; pas par l'entremise de Twitter, pas par Facebook, pas par l'entremise de  
27 Alerte Ready – j'avais la bonne chance d'avoir un ami qui avait un membre de la GRC  
28 qui avait comme membre de famille qui faisait savoir, qui envoyait des avis vers leurs

1 êtres proches.

2                   Alors, c'est difficile de parler du sujet des alertes d'urgence dans  
3 l'absence d'un contexte plus... de la communication de la GRC à l'intention du public  
4 les 18 et 19 avril 2020. Bien sûr, les commissaires, nous savons que cette... que cela  
5 va être présenté dans les procédures publiques dans quelques semaines pour... En  
6 séparant les deux récits, je vous soumetts que le public, on ne travaille qu'une partie du  
7 – entre guillemets – « ce qui s'est produit » au niveau des alertes en cas d'urgence. Il  
8 nous manque des éléments critiques qu'on va... auxquels on va apprendre davantage  
9 plus tard, ce qui suggère une absence de connaissances et de ... au sujet de Alert  
10 Ready le 18 et 19 avril 2020.

11                   C'est difficile à comprendre, mais à ce stade-ci, on a l'avantage de  
12 témoins qui nous ont adressé la parole du Bureau de gestion des urgences, Monsieur  
13 Mason et Monsieur Legge; on entendait pas mal de commentaires au sujet de leurs  
14 efforts au cours des nombreuses années pour faire savoir à la GRC les fonctionnalités  
15 de Alert Ready et l'encouragement du Bureau de gestion des urgences que la GRC  
16 accepte la capacité d'envoyer les alertes eux-mêmes. On a entendu parler des  
17 discussions plus techniques, les catégories d'alertes et les définitions hier, mais je vous  
18 soumetts qu'on a entendu deux choses très importantes de ces témoins-là, on entendait  
19 que les tireurs actifs ont été présentés comme une option d'un message diffusé intrusif,  
20 par M. Mason lui-même il y a plusieurs années, on a entendu que le Bureau des  
21 gestions d'urgence s'est mobilisé de façon indépendante, ils étaient prêts si jamais il  
22 avait été demandé de faire savoir au public la vraie nature que le risque que l'auteur  
23 représentait et que M. Mason l'aurait vu émis.

24                   Alors malheureusement, étant donné le fait qu'on ait remis les  
25 éléments des communications de la GRC lors du 18 et 19 avril, on ne peut pas analyser  
26 de quelle façon on aurait pu significativement examiner qu'est-ce qu'on aurait pu faire et  
27 en quel temps et quel genre de contenu qu'on aurait pu véhiculer. Mais je pense qu'on  
28 peut revenir vers là où la discussion doit commencer, un système d'alerte public. Alert

1 Ready n'a pas été employé les 18 et 19 avril 2020. Plutôt, le devoir de la GRC avec le  
2 public a été complété par des messages sur les réseaux sociaux. Et nous vous  
3 soumettons, nous allons vous soumettre qu'il manque de contenu et en caractère  
4 opportun.

5 Le point de vue de nos clients, ils pensent que c'est soutenu par  
6 une bonne part du public néo-écossais, une alerte aurait dû être déployée. Nous  
7 représentons que s'il y avait eu une alerte d'urgence, je n'aurais pas été exposée avec  
8 mes enfants à ces événements. J'aurais pu me sécuriser chez moi et chercher...  
9 surveiller le danger. Mais plus significatif, s'il y avait eu une alerte, une personne  
10 comme Thomas Bagley, Kristen Beaton, Heather O'Brien, Joey Webber, tous ces gens  
11 qui avaient un cellulaire quand ils ont rencontré l'auteur des événements, ils auraient eu  
12 la possibilité de chercher, de s'abriter chez eux. Je dois insister là-dessus. Il y a  
13 d'autres noms que l'on peut ajouter à cette liste, mais ce sont des noms que l'on sait  
14 qu'ils seraient peut-être encore en vie.

15 Je représente que l'on ne peut pas exclure de notre... de ce thème  
16 que la... qu'une alerte qui avait... une telle alerte aurait frappé les canadiens de la  
17 gravité de la situation avec des directives claires, cela, on aurait pu rejoindre un public  
18 plus large, mais cela aurait mieux communiqué la gravité de l'avertissement. Comme M.  
19 Hallowes a dit ce matin, le mégaphone. Il y aurait eu un mégaphone.

20 Je vous représente qu'un message en alerte aurait permis aux  
21 gens qui ont compté sur les messages, sur les médias sociaux, de distinguer cet  
22 événement horrible de tout l'autre contenu qui est regardé de passage. M. Mason nous  
23 a dit, et cela sera corroboré probablement par les preuves existantes et les preuves qui  
24 seront obtenues, que maintenant, bon on sait que la police d'Halifax a été formée, donc  
25 maintenant ils comprennent le système, mais les recommandations ne peuvent pas  
26 s'en tenir à cela. Les recommandations doivent porter sur les concepts plus substantiels  
27 émanant de ce que nous avons entendu déjà. Donc je vous soumetts qu'il s'agit d'une  
28 obligation de ce devoir d'avertir et aussi de déployer les différents outils d'urgence que

1 nous avons. Comme devoir de gouvernement.

2 Il y a aussi une obligation de rendre des comptes sur pourquoi le  
3 système a été déployé, oui ou non. Cela, ce devoir exige qu'il y ait des PON clairs pour  
4 les agences qui ont le statut d'utilisateur de confiance ou les autres agences qui doivent  
5 compter sur eux. Nous représentons qu'il incombe à la Commission de décider lequel  
6 des éléments de ces procédures serait essentiel. De plus, nous représentons qu'il faut  
7 élargir et continuer à étudier la suffisance des catégories existantes. On ne peut pas  
8 avoir un outil critique qui est déjà démodé, on ne peut pas se laisser exposer à toute  
9 suggestion que ces outils ne peuvent pas être déployés lors d'une urgence, car  
10 techniquement, on n'a pas la bonne catégorie pour cet événement. Donc à cette fin, il  
11 faut qu'il y ait des catégories discrétionnaires.

12 Je pense que l'on peut dire que l'urgence civile semble être cela,  
13 donc c'est un bon modèle d'une catégorie discrétionnaire, selon ce qu'on a entendu,  
14 mais il faudrait quand même y apporter une attention particulière. Donc on a hâte à des  
15 discussions utiles sur ce thème. Sur les pour et les contre de cet outil précieux. Et  
16 surtout qu'il faut aussi considérer les possibles contre là où il manque de preuve, que  
17 de l'utilité du système.

18 Ce sont nos idées préliminaires que nous vous offrons en attendant  
19 les considérations de la phase 2 et la phase 3. Mais je veux prendre quelques instants  
20 pour commenter l'interrogatoire de M. Mason, COMM54268, pièce 1280. Quelques  
21 idées qui illustrent le problème qui existait le 18 et le 19 avril 2020. Et cela devrait faire  
22 partie de la feuille de route de la Commission. Discussions sur les communications en  
23 général ne peut pas être utile sans porter une attention particulière à ce qui est arrivé  
24 ou ce qui n'est pas arrivé le 18 et le 19 avril. Donc dans les mots de M. Mason, ça, c'est  
25 au bas de la page 24, il a dit à la Commission :

26 « Mais en bout de ligne, cela ne leur est jamais passé  
27 par l'esprit. La police ne l'avait jamais utilisé dans un  
28 tel scénario. Donc je comprends cela, mais d'un autre

1 côté, après toutes les discussions, les essais, Etc.  
2 pendant dix ans, je suis assez étonné. Surtout que ça  
3 a duré pendant tellement de temps. Si ça avait  
4 terminé en une heure et que ça avait été une activité  
5 rapide et effrénée, bon d'accord. Et je n'essaie pas  
6 non plus de changer ce qu'ils ont fait, mais il y a un  
7 événement qui... je ne peux pas imaginer que  
8 quelque chose puisse se passer de 10 h 30 le soir  
9 jusqu'à 11 h 30 le lendemain matin et personne n'a  
10 songé à l'idée d'une alerte. Et je sais qu'il y avait eu  
11 une discussion sur l'idée de travailler sur un  
12 message, mais ce n'est pas le cas. Mais on n'a  
13 jamais pu rejoindre qui que ce soit. Donc encore une  
14 fois, je comprends que c'était probablement très  
15 occupé et je n'essaie pas de critiquer quiconque,  
16 mais on n'a pas pu rejoindre quiconque pour décider  
17 si oui ou non émettre une alerte. Et c'est ce qui est  
18 arrivé. »

19 Donc merci Commissaire.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, maître McCulloch.

21 **Me JAMIE VanWART:** Et finalement, nous allons écouter M. Jeff  
22 Waugh, de Nouvelle-Écosse.

23 **---REPRÉSENTATIONS PAR Me JEFF WAUGH :**

24 **Me JEFF WAUGH :** Merci Commissaire. J'ai quelques  
25 commentaires sur un peu de contexte sur le document fondamental sur En Alerte et ça,  
26 c'est supplémentaire aux commentaires écrits que nous avons soumis le 4 mai. Il s'agit  
27 d'un commentaire sur les données sur le volume d'appels 9-1-1 et c'est aussi une  
28 clarification et sur les commentaires de M. Bryson. Des données de la sorte ont été

1 données à la Commission pour comparer les volumes de ce matin-là au volume de la  
2 semaine avant les pertes massives et la semaine après. Et d'autres informations sur le  
3 volume d'appel et l'utilisation après, pourraient être fournies par EMO et cela permettrait  
4 à la Commission d'étudier si émettre une alerte pourrait avoir pour effet de déborder les  
5 centres téléphoniques. Il est prévu qu'il y aurait peut-être une certaine réticence de la  
6 part des agences policières pour émettre des alertes étant donné l'augmentation des  
7 appels 9-1-1, donc on a peur que cela pourrait déborder le système et ça, c'est surtout  
8 vrai étant donné les preuves qui se trouvent dans le paragraphe 56 du document qui dit  
9 que 29 % des appels n'ont pas été traités après l'alerte du 24 avril sur un tireur actif  
10 possible.

11 Il faudrait clarifier, selon nous, ce que la GRC voulait dire par  
12 « déborder ». Qu'est-ce qui était débordé chez le STO? Donc, c'est un peu vague,  
13 selon nous, parce qu'on a entendu des preuves de la part de monsieur Mason hier  
14 selon lequel le système 9-1-1 n'a jamais été débordé et monsieur Hallowes vient de dire  
15 aussi qu'il n'a jamais eu de l'expérience avec des centres téléphoniques qui ont été  
16 débordés après un tel incident.

17 Donc, il a été remarqué que le centre téléphonique de la GRC a  
18 jusqu'à quatre... huit postes, donc, de travail, et ils ont aussi un centre téléphonique  
19 accessoire avec quatre postes de plus, et donc, les quatre postes... ces quatre postes-  
20 là n'ont pas été activés le 18 ou le 19 avril 2020. De plus, si un appel 9-1-1 est  
21 acheminé vers le centre téléphonique de la GRC et que tous les preneurs d'appel sont  
22 occupés, l'appelant sera réacheminé vers un autre centre téléphonique primaire – donc,  
23 le débordement.

24 Donc, est-ce que c'était la répartition de la GRC qui était débordée  
25 étant donné toute l'information qui arrivait des différents appelants qui ont été  
26 réacheminés ou est-ce que ce sont les preneurs d'appels au centre téléphonique qui  
27 n'avaient pas la capacité de traiter ces appels? Le Bureau croit que, étant donné le  
28 nombre de postes de travail et la capacité de débordement disponible, le système 9-1-1

1 n'aurait pas dû être ou ne devait pas être débordé ces jours-là.

2                   Donc, il faut clarifier la capacité des centres téléphoniques 9-1-1  
3 pour recevoir des appels et aussi pour traiter ces appels par la GRC. C'est une  
4 distinction importante afin de bien émettre les recommandations de la Commission.

5                   Merci. Ce sont nos représentations.

6                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur.

7                   **COMMISSAIRE STANTON:** Merci, participants. Merci, les avocats.  
8 On va donc tenir compte soigneusement de vos représentations et il y a aussi d'autres  
9 soumissions qui ont été faites et qui sont déjà sous considération.

10                   Merci, Monsieur Hallowes, de nous avoir donné le contexte plus  
11 large de tout ce thème.

12                   Et demain matin, ce sera une table ronde sur les perspectives des  
13 communications publiques et des alertes pendant les événements d'urgence. Tel que  
14 mentionné par Me McCulloch, il y aura de nouvelles procédures sur les communications  
15 publiques et les alertes dans quelques semaines. On va poursuivre notre construction  
16 des fondements factuels et approfondir notre compréhension des causes et des effets  
17 de ces pertes massives. Donc, patientez pendant que l'on travaille sur la... et on va  
18 continuer à explorer ce qui s'est passé, donc on va...

19                   Si jamais vous avez des suggestions sur des changements ou des  
20 recherches sur les alertes publiques qui pourraient nous aider à préparer nos  
21 recommandations, vous pouvez nous envoyer par le portail de soumissions publiques,  
22 de représentations publiques, cela nous aidera à émettre nos recommandations.

23                   Merci encore une fois et on se voit demain matin à 9 h 30.

24                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

25                   Reprise de la séance le 12 mai à 9 h 30.

26 --- **La séance est levée à 15 h 13**

27

28

**CERTIFICATION**

1

2

3 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
4 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
5 and ability, and I so swear.

6

7 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une  
8 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
9 capacités, et je le jure.

10

11

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line that serves as a signature line.

12

Nadia Rainville